

Ville de THUIN

Monsieur le Bourgmestre
Mesdames et Messieurs les Echevins
Grand rue, 36
6530 THUIN



copie:

Elawan Energy Wallonie S.A.
François HENRIET
Av des Dessus de Lives, 2
5101 LOYERS

Thuin, le 22 novembre 2018

Sujet: Projet éolien sur l'entité de Thuin.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Le réchauffement climatique devient d'une actualité « brûlante »; La Ville de Thuin a rejoint la Convention des Maires (objectif : 20% de production d'énergie renouvelable en 2020) et est inscrite dans le projet POLEC 2; La Ville de Thuin souhaite être exemplaire dans le défi climatique et va faire un bond en avant dans la **production d'énergie verte** (cf. Journal communal du 2 novembre 2018); MAIS il ne se produit que moins de 5% (projet de bio-méthanisation compris) de son énergie sur son territoire.

Le gisement "vent" appartient aux citoyens et est une de nos ressources énergétiques ! Dès lors les retombées économiques et financières de l'exploitation du gisement vent **doivent être partagées avec les habitants de la ville de Thuin par le biais de l'administration communale.**

Notre but n'est pas d'ouvrir, de nouveau, un débat sur l'éolien: pour ou contre... Par contre, nous souhaitons démontrer, en ces temps de crise écologique et de "libéralisation" du marché de l'énergie, la possibilité offerte au citoyen et au pouvoir local de s'approprier leurs ressources naturelles et leurs énergies renouvelables dans l'esprit du développement durable. Afin de **passer des paroles aux actes**, nous souhaitons que la Ville de Thuin soit **partenaire** avec un développeur éolien sur notre entité pour que ce projet ne se fasse pas de façon anarchique et ayant pour seul but, en soi, l'enrichissement de promoteurs.

La Ville de Thuin doit **reprendre la main** et il est indispensable de penser globalement un parc éolien à taille humaine sur la commune de Thuin dans le respect des contraintes locales, qu'elles soient paysagères, naturelles et surtout sociales.

L'implantation d'un parc éolien dans notre commune doit offrir un avantage financier à la commune et ses habitants via un partenariat. Cela a été fait à Dour, Villers le Bouillet, Houyet,...

La Commune et ses habitants deviendront acteur dans la production locale ce qui insuffle une nouvelle dynamique locale: Fête du vent, animations scolaires, activités pédagogiques, vie associative, tourisme vert,...

La Commission Européenne est claire à ce sujet: « L'économie locale est une des clés d'un développement durable et de notre indépendance énergétique. Les communes et les citoyens doivent s'appropriier les énergies renouvelables et les développer pour leur bien-être et leur bénéfice direct. »

Voici ci-dessous plusieurs propositions pour sensibiliser la Ville de Thuin ET le(s) promoteur(s):

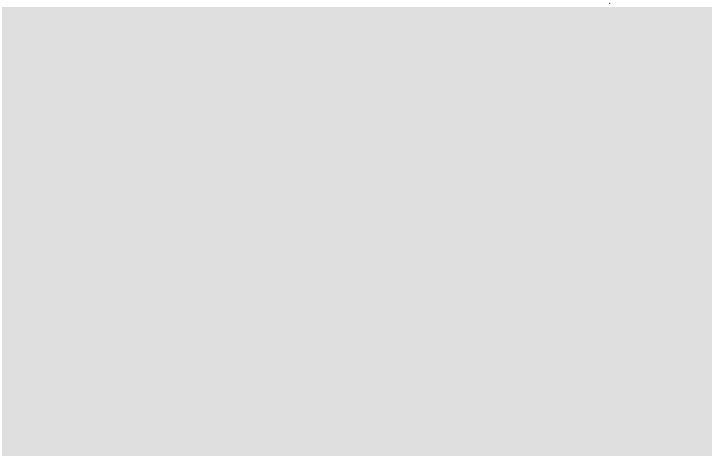
- La ville ou le CPAS pourraient mettre à disposition ses terrains comme cela a été fait dans la partie Germanophone.
- Le public doit être partenaire et par là profiter des retombées financières. Il n'est pas normal que les bénéfices reviennent aux seules sociétés privées.
- L'Europe, la R.W. incitent les partenariats publics dans des projets locaux de production d'énergie
- Le pouvoir politique doit saisir cet instant pour reconstruire la confiance avec les citoyens.
- Place aux Parcs éoliens citoyens, propriété des communes et de leurs administrés. Le vent doit servir à chacun, place à un véritable partenariat public privé.
- L'éolien est un bras financier que plus aucune commune ne peut négliger. Le temps est donc propice pour un engagement responsable.

Par ce courrier, nous faisons un rêve que Thuin passe de la parole aux actes.

Imaginez que le retour financier d'un parc à taille humaine (6 éoliennes de 2.5MW = Consommation de 10.000 ménages) soit réinjecté dans, par exemple:

- Un nouvelle maison de repos sur la Commune
- Un plan d'isolation pour les Thudiens
- Un soutien financier pour des projets locaux (Ressourcerie, Donnerie, jardins partagés,...)
- ...

Vous avez le pouvoir de décider et de RASSEMBLER



B15

Ragnies, le 21... NOVEMBRE...2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :

Mon adresse :

Point 1 : *décrivez ici le lieu (jardin, salon, chambre à coucher, étage ou rez-de-chaussée)*
coordonnées GPS : LAT: 50,3062 LONG: 4,2788

Point 2 :
coordonnées GPS : LAT: 50,3062 LONG: 4,2790

Point 3 :
coordonnées GPS : LAT: 50,3062 LONG: 4,2793

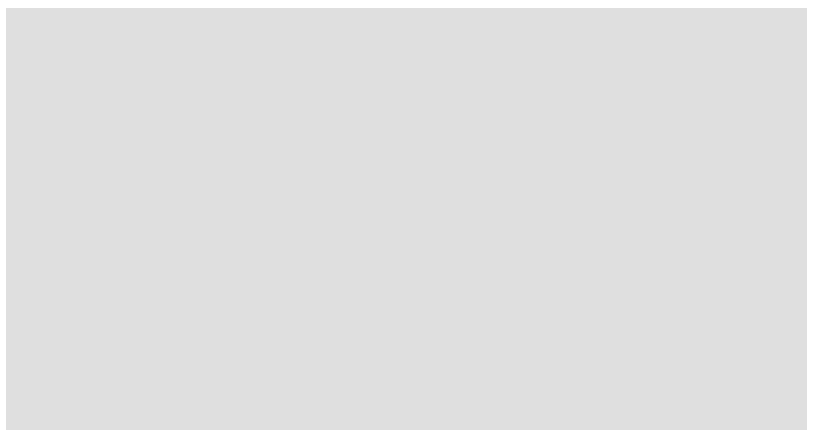
Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne, *SIMULATION ANIMÉE*

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,

Nom+Prénom+adresse+signature



Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Posteau, Régnes, Thuillies, Donstienne et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagés de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

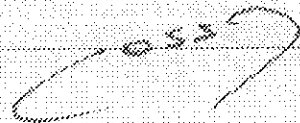
J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées Lambert *Ac. 143.454 Y = 107.267*
2. Un point de mesure du bruit soit fait depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées Lambert *Ac. 143.454 Y = 107.267*

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Nom : Prénom :

SIGNATURE :



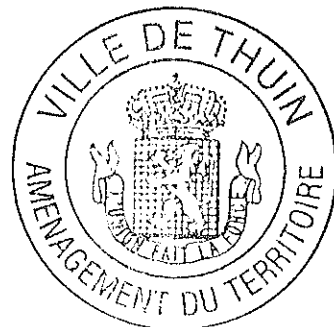
Je soussigné

Accuse réception en date du 27 novembre 2018 à Me Françoise DEGIMBE du dépôt de 18 courriers de demandes de points à aborder dans l'étude d'incidence sur l'environnement concernant la réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Les courriers en nom des personnes suivantes ont été déposés ce jour.

NOM	Prénom	Rue	Numéro	Code Postal	Commune
	Renaud				
	Umberto				
	Fanny				
	Cédric				
	Maxime				
	André				
	Maurice				
	Vincent				
	Nadine				
	Eric				
	Cédric				
	Jean				
	Isabelle				
	Christian				
	Michel				
	C				
	Philippe				
	Mireille				





B24

Ragnies, le 21/11.....2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :

Mon adresse :

LA MAISON EST VUE DEPUIS
ET

Point 1 : décrivez ici le lieu (jardin, salon, chambre à coucher, étage ou rez-de-chaussée)
coordonnées GPS : FAÇADE N.

Point 2 :

coordonnées GPS : TERRASSE PLEIN SUD DONNANT SUR GOLF et DISK-GOLF

Point 3 :

coordonnées GPS : 1^{er} ETAGE DONNANT CÔTÉ TERRASSE SUR DONSTEVILLE ET
ALTITUDE 1326 PIEDS

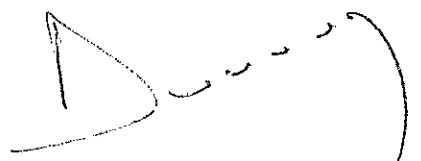
Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

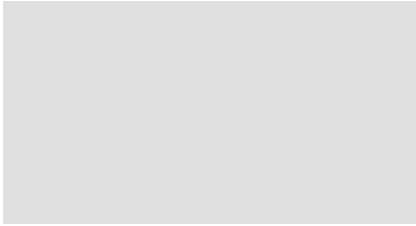
Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,

Nom+Prénom+adresse+signature



B12



Ragnies, le 20 novembre 2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

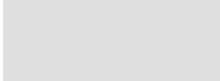
ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.


Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :

Mon adresse : 3, Rue du Tambourin

Point 1 : *Cuisine – Salle à manger (Rez de chaussée)*
coordonnées GPS : 

Point 2 : *Chambre d'enfant (à environ 4m de haut)*
coordonnées GPS : 

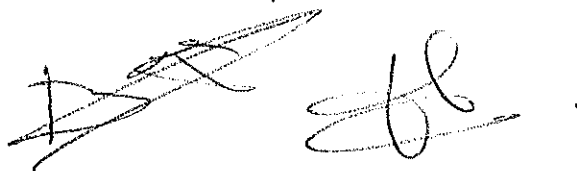
Point 3 : *Jardin*
coordonnées GPS : 

Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure. Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

De plus, je souhaiterais que le bureau d'étude se penche sur une évaluation des nuisances sonores engendrées par le parc éoliens au niveau de notre domicile. J'aimerais également que celui-ci s'atèle à une évaluation des conséquences des vibrations sur ma maison.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



Ville de THUIN

Monsieur le Bourgmestre
Mesdames et Messieurs les Echevins
Grand rue, 36
6530 THUIN



copie:

Elawan Energy Wallonie S.A.
François HENRIET
Av des Dessus de Lives, 2
5101 LOYERS

Thuin, le 22 novembre 2018

Sujet: Projet éolien sur l'entité de Thuin.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Le réchauffement climatique devient d'une actualité « brûlante »; La Ville de Thuin a rejoint la Convention des Maires (objectif : 20% de production d'énergie renouvelable en 2020) et est inscrite dans le projet POLEC 2; La Ville de Thuin souhaite être exemplaire dans le défi climatique et va faire un bond en avant dans la **production d'énergie verte** (cf. Journal communal du 2 novembre 2018); MAIS il ne se produit que moins de 5% (projet de bio-méthanisation compris) de son énergie sur son territoire.

Le gisement "vent" appartient aux citoyens et est une de nos ressources énergétiques ! Dès lors les retombées économiques et financières de l'exploitation du gisement vent **doivent être partagées avec les habitants de la ville de Thuin par le biais de l'administration communale.**

Notre but n'est pas d'ouvrir, de nouveau, un débat sur l'éolien: pour ou contre... Par contre, nous souhaitons démontrer, en ces temps de crise écologique et de "libéralisation" du marché de l'énergie, la possibilité offerte au citoyen et au pouvoir local de s'approprier leurs ressources naturelles et leurs énergies renouvelables dans l'esprit du développement durable. Afin de **passer des paroles aux actes**, nous souhaitons que la Ville de Thuin soit **partenaire** avec un développeur éolien sur notre entité pour que ce projet ne se fasse pas de façon anarchique et ayant pour seul but, en soi, l'enrichissement de promoteurs.

La Ville de Thuin doit **reprendre la main** et il est indispensable de penser globalement un parc éolien à taille humaine sur la commune de Thuin dans le respect des contraintes locales, qu'elles soient paysagères, naturelles et surtout sociales.

L'implantation d'un parc éolien dans notre commune doit offrir un avantage financier à la commune et ses habitants via un partenariat. Cela a été fait à Dour, Villers le Bouillet, Houyet,...

La Commune et ses habitants deviendront acteur dans la production locale ce qui insufflé une nouvelle dynamique locale: Fête du vent, animations scolaires, activités pédagogiques, vie associative, tourisme vert,...

La Commission Européenne est claire à ce sujet: « L'économie locale est une des clés d'un développement durable et de notre indépendance énergétique. Les communes et les citoyens doivent s'approprier les énergies renouvelables et les développer pour leur bien-être et leur bénéfice direct. »

Voici ci-dessous plusieurs propositions pour sensibiliser la Ville de Thuin ET le(s) promoteur(s):

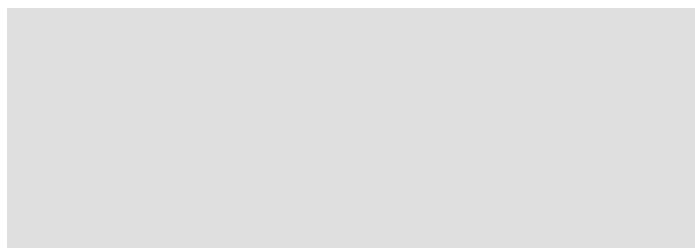
- La ville ou le CPAS pourraient mettre à disposition ses terrains comme cela a été fait dans la partie Germanophone.
- Le public doit être partenaire et par là profiter des retombées financières. Il n'est pas normal que les bénéfices reviennent aux seules sociétés privées.
- L'Europe, la R.W. incitent les partenariats publics dans des projets locaux de production d'énergie
- Le pouvoir politique doit saisir cet instant pour reconstruire la confiance avec les citoyens.
- Place aux Parcs éoliens citoyens, propriété des communes et de leurs administrés. Le vent doit servir à chacun, place à un véritable partenariat public privé.
- L'éolien est un bras financier que plus aucune commune ne peut négliger. Le temps est donc propice pour un engagement responsable.

Par ce courrier, nous faisons un rêve que Thuin passe de la parole aux actes.

Imaginez que le retour financier d'un parc à taille humaine (6 éoliennes de 2.5MW = Consommation de 10.000 ménages) soit réinjecté dans, par exemple:

- Un nouvelle maison de repos sur la Commune
- Un plan d'isolation pour les Thudiens
- Un soutien financier pour des projets locaux (Ressourcerie, Donnerie, jardins partagés,...)
- ...

Vous avez le pouvoir de décider et de RASSEMBLER



Signature

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerné : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

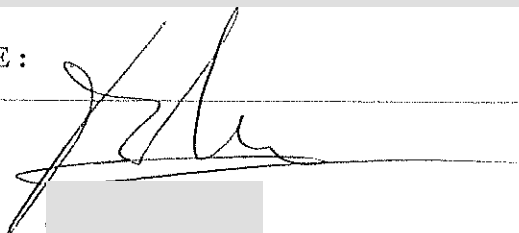
Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.
2. Un point de mesure du bruit soit fait depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :



20 NOV. 2018

9610 36, grand Rue
6530 THUIN

Sujet : Projet EOLIEN Ragnies

De : cédril bodson <cedric.bo@hotmail.com>

Date : 19/11/2018 14:01

Pour : "secretariat@thuin.be" <secretariat@thuin.be>, "contact@elawan.be" <contact@elawan.be>

Madame, Monsieur,

Suite à la séance d'information sur le projet d'un parc éolien sur l'entité de Ragnies, je me permets de vous indiquer mon mécontentement.

Tout d'abord, étant un riverain de l'entité de Beaumont (Strée), je suis fort étonné de ne pas avoir été informé de ce projet par la société ELAWAN, mais par un courrier "toutes-boites" de l'Espace Quartier de Ragnies.

De même, je constate que les personnalités politiques de Beaumont n'ont pas été conviés à cette réunion par cette même société, alors que le projet reprend la pose de trois éoliennes sur cette entité.

Outre les dégâts que ce projet apportera au niveau de la faune, la flore et à la migration de plusieurs espèces, je tiens également à indiquer que toute cette zone rencontre de gros problèmes avec l'écoulement fluviale lors de fortes averses (l'eau venant des champs aux alentours), en effet, c'est 10 dernières années, plusieurs habitations ont subits des dégâts importants (maisons inondées, routes inondées, voitures submergées, etc...), il me paraît donc important de ne pas modifier (talus, chemins, etc...) le nivellement des terrains avoisinant (ce qui est pratiquement impossible, vu l'étroitesse des différentes chemins où devrait être installé les éoliennes....).

Nous pouvons également se poser la question de l'intérêt de "s'agacer" un environnement aussi exceptionnel que ce beau village de Ragnies,.....site où chaque week-end, se réunisse de nombreux amateurs de ballade en vélos, motos, autos (présentation de véhicules par des sociétés de la région de Charleroi - BMW Louyet - Mercedes société SOGALUX, etc....), etc.... au sein de la Brasserie de Biercée, dans cette superbe ouvrage historique....et qui provoquerait une perte de revenu non-négligeable à l'entité de Thuin, vu la perte de l'intérêt de venir se balader dans cette région.

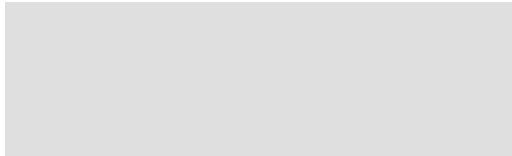
Il est également important d'indiquer, qu'il existe déjà un parc d'éolienne sur l'entité de BARBANCON (16 éoliennes) qui est déjà bien visible de notre lieu de vie.....devons-nous vivre entouré de parc d'éoliennes..tout ça pour une question de "fric" mais certainement pas écologique...(que le Gouvernement arrête de payer des certificats et vous n'aurez plus ce genre de projet désastreux, sans aucune vision à long terme et sans objectif pour cette entité, car seul le propriétaire du terrain sera "intéressé" (acheté)....)

Je pourrais également revenir sur la perte de la valeur de certains biens situé à moins de 650 mètres(et +) de la première éolienne.....situation préoccupante pour de jeunes nouveaux propriétaires ..qui viennent de s'endetter pour 30 ans, sans avoir eu "vent" de ce projet...situation pour ma part "inadmissible".

Outre tous ces points, je pourrais encore en citer biens d'autres, la réelle rentabilité..., les nuisances sonores (reconnu pour apporter des gênes au niveau de bases fréquences...., etc...). Nous pourrions

également parler du réseau électrique vétuste de l'entité, sera -t-il capable d'être utilisé dans l'état? (actuellement, il y a déjà des coupures régulières sur le réseau). La société ELAWAN indique que certains paramètres pourront être apportés par la suite....Ok, resteront-ils propriétaires par la suite pour respecter leurs engagements ? quelles seront nos moyens de contrôle ? payeront-ils nos avocats en cas de conflits (imposer une garantie financière en dépôt)?....situation récurrente dans ce genre de projet!....beaucoup de promesses....et puis c'est une vie à se battre et à vider son portefeuille pour des avocats.....merci la tranquillité....car pour votre bonne information, je n'ai pas décidé d'aller m'installer à la campagne pour aller subir le projet d'une multinationale qui ne cherche que son propre profit.....si cela avait été "mon" choix, j'aurais acheté un logement moins chers à côté d'un aéroport, ou d'une voie de chemin de fer en toute connaissance de cause.....ce qui...je pense n'est pas le cas....

En conclusion, je pense que suite à la réunion du 13/11/2018 et vu le nombre des participants..... et cela malgré de grosses lacunes au niveau information, ce projet ne répond pas du tout à une demande des citoyens de l'entité et des belges, futur payeur pour cette "arnaque" anti-écologique.



, le 20/11

2018.

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées Lambert . [REDACTED]
2. Un point de mesure du bruit soit fait depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées Lambert . [REDACTED]

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :

[Signature]

B20

Ragnies, le 20/11/2018

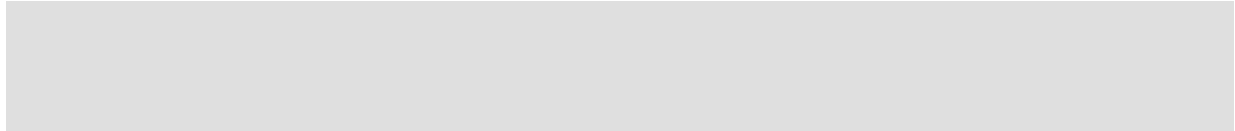
Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :



Point 1 : *Living de mon domicile*

Point 2 : *Salle à manger de mon domicile*

Point 3 : *Le pas de porte de mon domicile*

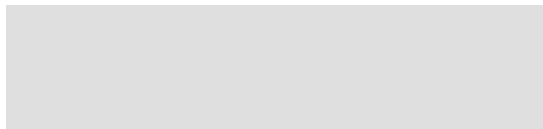
Je souhaite que tous les photomontages soient vus de façon panoramique mais également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Par ailleurs, je souhaite une **vue précise des ombres portées** (qui sont à l'origine de l'effet stroboscopique) tout au long de l'année, et tout particulièrement au **solstice d'hiver**, quand le soleil est rasant, à chaque heure de la journée du 21 décembre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

B14

Ragnies, le 21 novembre .2018

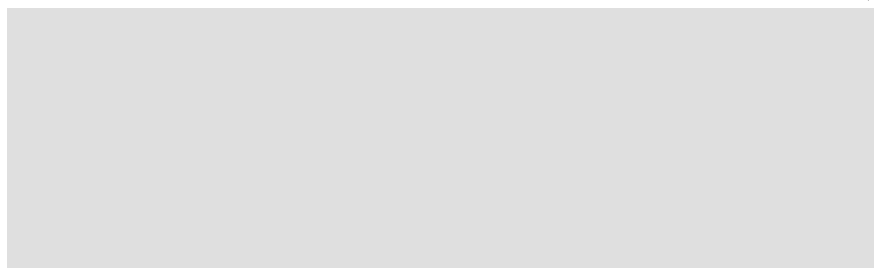
Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :



Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



Ville de THUIN

Monsieur le Bourgmestre
Mesdames et Messieurs les Echevins
Grand rue, 36
6530 THUIN

copie:

Elawan Energy Wallonie S.A.
François HENRIET
Av des Dessus de Lives, 2
5101 LOYERS

Thuin, le 22 novembre 2018

Sujet: Projet éolien sur l'entité de Thuin.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Le réchauffement climatique devient d'une actualité « brûlante »; La Ville de Thuin a rejoint la Convention des Maires (objectif : **20%** de production d'énergie renouvelable en 2020) et est inscrite dans le projet POLEC 2; La Ville de Thuin souhaite être exemplaire dans le défi climatique et va faire un bond en avant dans la **production d'énergie verte** (cf. Journal communal du 2 novembre 2018); MAIS il ne se produit que moins de **5%** (projet de bio-méthanisation compris) de son énergie sur son territoire.

Le gisement "vent" appartient aux citoyens et est une de nos ressources énergétiques ! Dès lors les retombées économiques et financières de l'exploitation du gisement vent **doivent être partagées avec les habitants de la ville de Thuin par le biais de l'administration communale.**

Notre but n'est pas d'ouvrir, de nouveau, un débat sur l'éolien: pour ou contre... Par contre, nous souhaitons démontrer, en ces temps de crise écologique et de "libéralisation" du marché de l'énergie, la possibilité offerte au citoyen et au pouvoir local de s'approprier leurs ressources naturelles et leurs énergies renouvelables dans l'esprit du développement durable. Afin de **passer des paroles aux actes**, nous souhaitons que la Ville de Thuin soit **partenaire** avec un développeur éolien sur notre entité pour que ce projet ne se fasse pas de façon anarchique et ayant pour seul but, en soi, l'enrichissement de promoteurs.

La Ville de Thuin doit **reprendre la main** et il est indispensable de penser globalement un parc éolien à taille humaine sur la commune de Thuin dans le respect des contraintes locales, qu'elles soient paysagères, naturelles et surtout sociales.

L'implantation d'un parc éolien dans notre commune doit offrir un avantage financier à la commune et ses habitants via un partenariat. Cela a été fait à Dour, Villers le Bouillet, Houyet,...

La Commune et ses habitants deviendront acteur dans la production locale ce qui insuffle une nouvelle dynamique locale: Fête du vent, animations scolaires, activités pédagogiques, vie associative, tourisme vert,...

La Commission Européenne est claire à ce sujet: « L'économie locale est une des clés d'un développement durable et de notre indépendance énergétique. Les communes et les citoyens doivent s'appropriier les énergies renouvelables et les développer pour leur bien-être et leur bénéfice direct. »

Voici ci-dessous plusieurs propositions pour sensibiliser la Ville de Thuin ET le(s) promoteur(s):

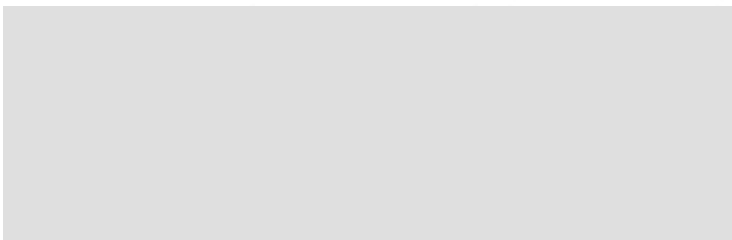
- La ville ou le CPAS pourraient mettre à disposition ses terrains comme cela a été fait dans la partie Germanophone.
- Le public doit être partenaire et par là profiter des retombées financières. Il n'est pas normal que les bénéfices reviennent aux seules sociétés privées.
- L'Europe, la R.W. incitent les partenariats publics dans des projets locaux de production d'énergie
- Le pouvoir politique doit saisir cet instant pour reconstruire la confiance avec les citoyens.
- Place aux Parcs éoliens citoyens, propriété des communes et de leurs administrés. Le vent doit servir à chacun, place à un véritable partenariat public privé.
- L'éolien est un bras financier que plus aucune commune ne peut négliger. Le temps est donc propice pour un engagement responsable.

Par ce courrier, **nous faisons un rêve que Thuin passe de la parole aux actes.**

Imaginez que le retour financier d'un parc à taille humaine (6 éoliennes de 2.5MW = Consommation de 10.000 ménages) soit réinjecté dans, par exemple:

- Un nouvelle maison de repos sur la Commune
- Un plan d'isolation pour les Thudiniens
- Un soutien financier pour des projets locaux (Ressourcerie, Donnerie, jardins partagés,...)
- ...

Vous avez le pouvoir de décider et de RASSEMBLER



Signature

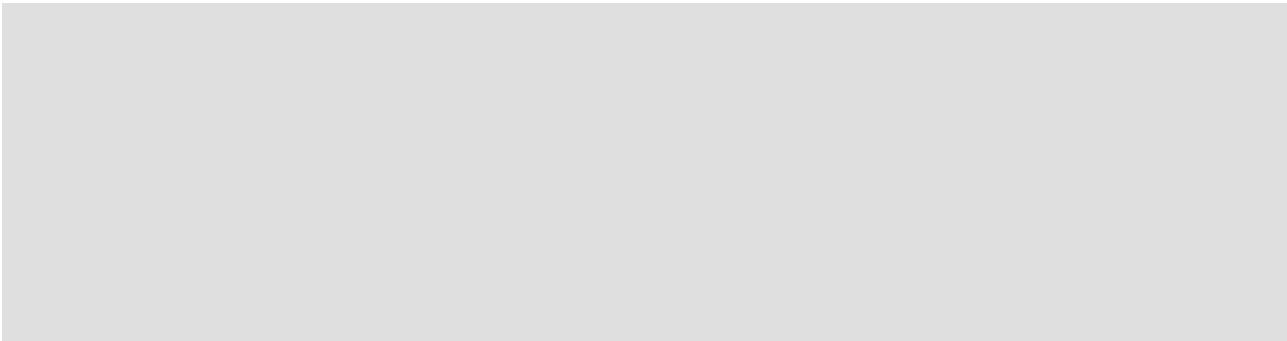
B26

Ragnies, le 21 novembre 2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,



Nous souhaitons que les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été et que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Nous demandons également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations,





6511 STRÉE

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

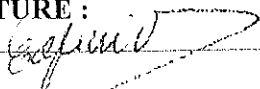
Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuisent à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.
2. Un point de mesure du bruit soit fait depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :



2018,

2018.

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

1.

2.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Nom :

SIGNATURE :



Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

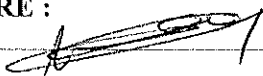
Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuisent à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.
2. Un point de mesure du bruit soit fait depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :



2018.

9

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

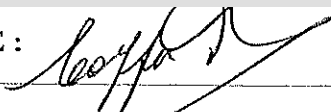
Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

SIGNATURE :



B17

Ragnies, le 20 novembre 2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :

Mon adresse : Rue de Ronzée 6532 RAGNIES

Situation : arrière de ma maison

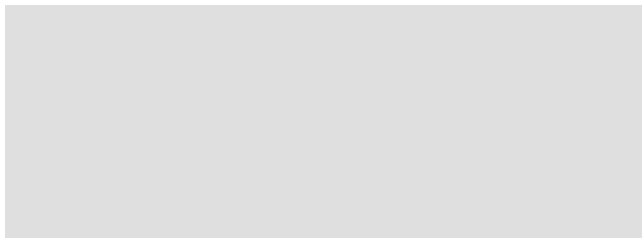


Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



De Bonte G

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerné : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

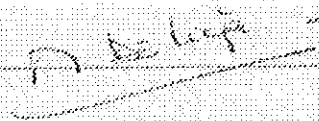
Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, j'aimerais que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.
2. Un point de mesure du bruit soit fait depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :



2018.

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

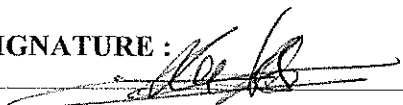
Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :



Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Ragnies, le 21 novembre 2018



Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Bien qu'ayant la fibre environnementaliste fort prononcée, nous avons beaucoup investi dans notre maison afin qu'elle soit bien isolée et équipée de panneaux eau chaude solaire et photovoltaïques, nous n'apprécions pas le projet de parc éolien proposé.

Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvons pas dans les centres urbanisés. Nous cherchions le calme, le contact avec la nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie paisible soit dégradé par la présence de machines industrielles bruyantes et oppressantes, ceci sous la pression d'une multinationale alléchée par le profit engendré par l'octroi de certificats « verts », sans lesquelles elle ne serait pas intéressée par ce parc (source : le promoteur lui-même lors de la RIP du 13/11/2018).

Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous).

Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à de tel projet mégalomane (9x2'600'000€=23'400'000,-€) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filière créatrice d'emplois au niveau local (expl : isolations des bâtiments publics, octroi de prime plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière, ...).

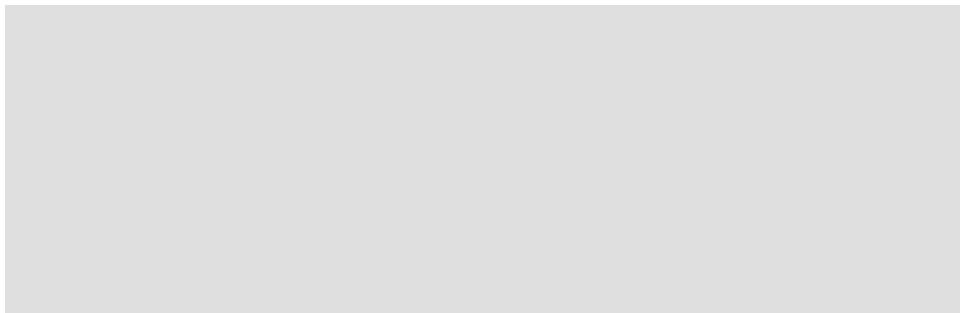
Afin d'évaluer les désagréments, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :



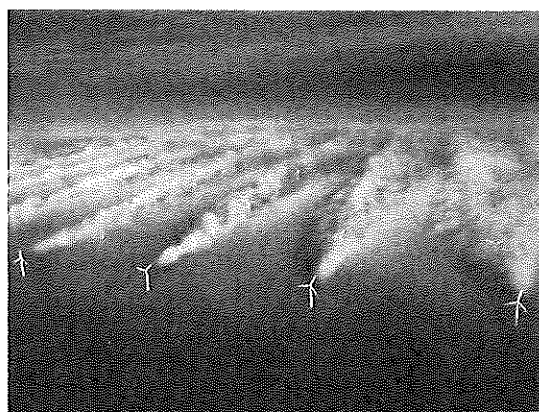
Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidence réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidence réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Souffrant de trouble du sommeil, nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

3/ Détérioration de la qualité de l'air :

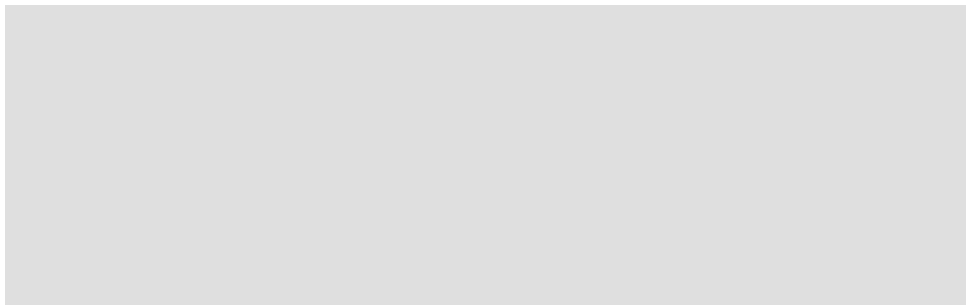
L'implantation d'un parc éolien au Sud-Ouest de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, voir illustration ci-dessous.



Ce trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides, fongicides, insecticides, désherbants, engrais et autres produits chimiques sur les plaines agricoles. Nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant S-O, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits nous inquiètent très fort aussi nous demandons qu'une étude scientifique soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

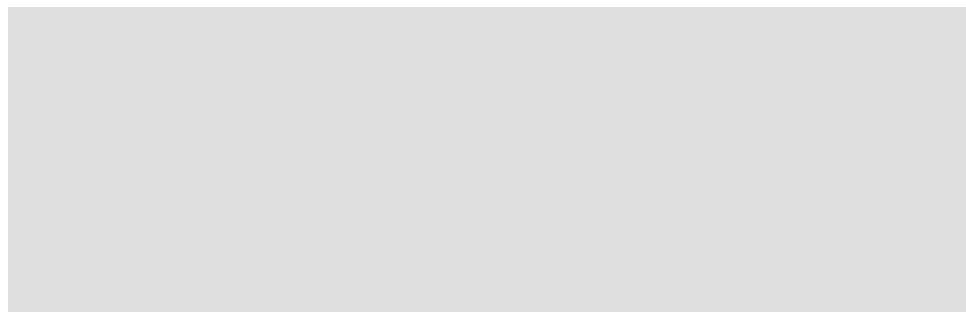
Afin d'éventuellement mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :



Pratiquant le jardinage d'un potager pour notre consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimique, nous demandons que la terre de notre potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable de produits chimiques.

4/ Effet stroboscopique de jour :

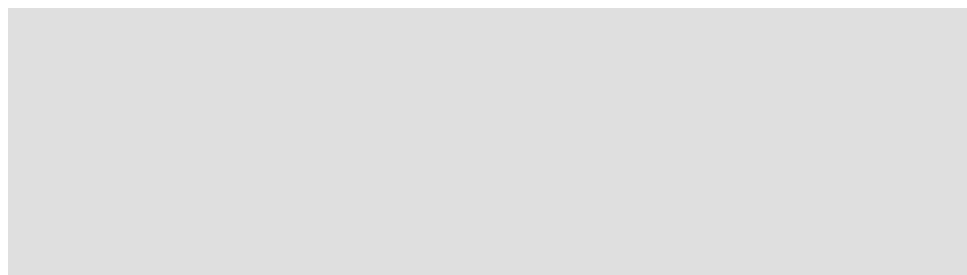
Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 190 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :



Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 190 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized first letter and a surname, is located in the bottom right corner of the page.

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complété d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éoliens va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Aucune étude indépendante et pertinente existant à ce jour sur l'impact de la perte financière due à l'implantation d'un parc éolien, nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à toute construction, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances et de la perte financière.

7/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

A l'échelle locale :

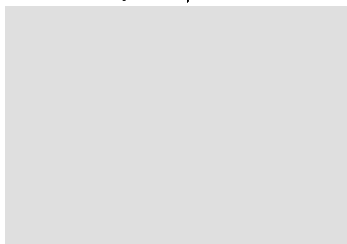
- Parc éolien constitué d'éoliennes à axe verticale plus basses (maximum 25m) et plus nombreuses avec une implantation plus éloignée des habitations sous les vents dominants et ayant un impact moins négatif sur l'environnement.
- Une centrale photovoltaïque dans un des vallons constituant la plaine, non visible dans le paysage. Les panneaux photovoltaïques pourraient couvrir les versants « Sud » de serres de cultures maraichères bio. Ce projet aurait le mérite de favoriser l'emploi local.
- Une centrale de bio-méthanisation implantée à proximité des exploitations agricoles, élevage et maraichères.

A échelle mondiale :

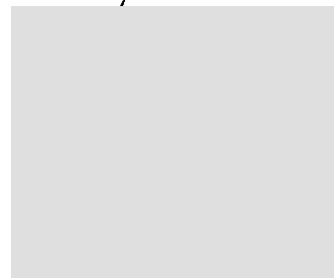
- Investir dans des parcs éoliens de grandes ampleurs implantés dans les déserts (par expl. Sahara Occidental, Esp), transformer l'énergie électrique en dihydrogène (H2) qui peut être transporté aisément en Europe occidentale pour y être transformé à l'aide de pile à combustible en énergie électrique, ou être utilisé dans n'importe quel véhicule (automobiles, avions, bateaux, trains, ...). Une partie de l'énergie produite par le parc éolien pouvant être utilisée sur place pour désaliniser l'eau de mer et irriguer le désert en vue de reboiser de grands espaces et favoriser l'absorption du CO2 responsable du réchauffement climatique.

En espérant être entendu et compris, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Ragnies, le 21/11/2018



Ragnies, le 21/11/2018



B7

Ragnies, le...23 novembre.....2018

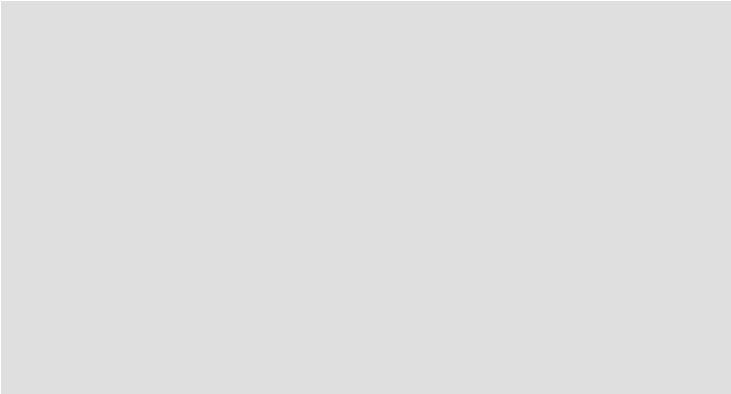
Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :



Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



D5

Ragnies, le 20/11/2018

Administration Communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand Rue 36
6530 Thuin

ELAWAN ENERGY WALLONIE S.A
Avenue des Dessus-de-lives 2
5101 Loyers

Objet: Courrier de remarques et Commentaires suite à la RIP
du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien
présenti near Ragnies - Société ELAWAN ENERGY
WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de
l'étude d'incidences sur l'environnement effectue
une étude sonore référente depuis les points suivants
de mon habitation:

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression
de mes meilleures salutations, /

D4

Ragnies, le 20/11/2018

Administration Communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand Rue 36
6530 Thuin

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Oiseaux-de-Liège 2
5101 Loyers

Objet: Courrier de Remarques et Commentaires, suite à la RIP
du 13 Novembre 2018 concernant le Parc Éolien pressenti
pour Ragnies - Société ELAWAN ENERGY WALLONIE -

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'étude
d'incidences sur l'environnement effectue une étude
sonore référente depuis les points suivants de habitation:

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de
mes meilleures salutations,

Ragnies, le 22/11/2018

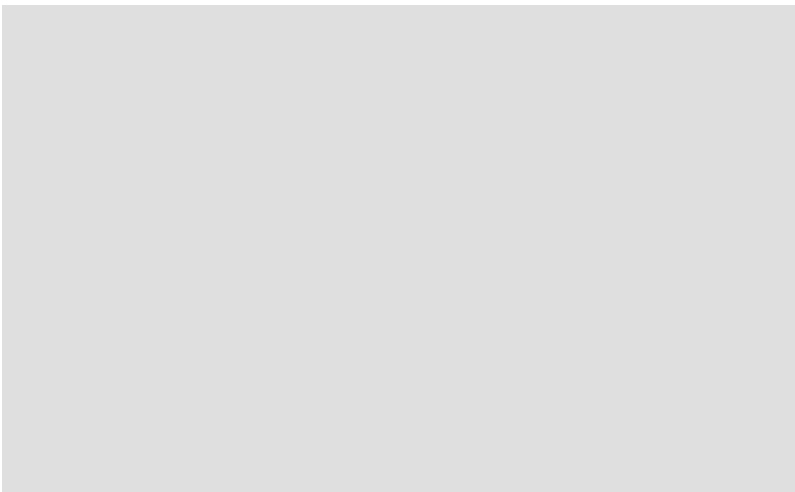
Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :



Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



Thierry



B22

Ragnies, le *13.11.2018* 2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

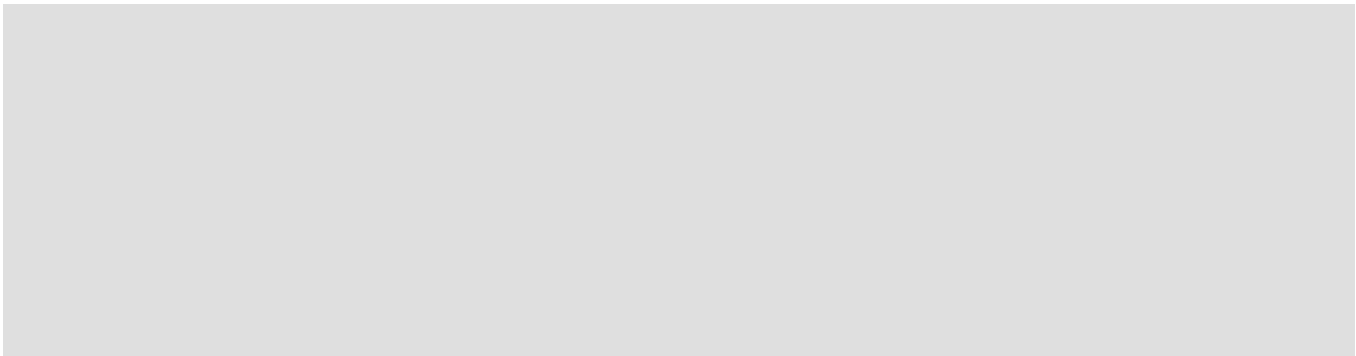
ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :

Mon adresse :



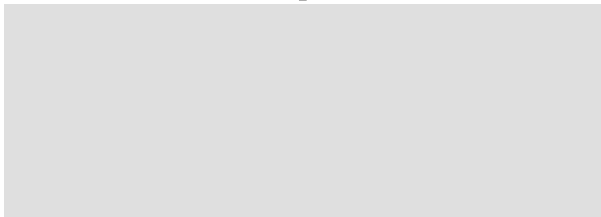
Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,

Nom+Prénom+adresse+signature



A handwritten signature in black ink.

ESPACE QUARTIER
RAGNIES



Reçu le 26 novembre 2018

Collège Communale de la Ville de THUIN
Service urbanisme
Grand Rue, 36
6530 THUIN

Ville de Thuin

27 NOV. 2018

9923 36, grand Rue
6530 THUIN

Ragnies, le 19/11/2018.

Copie envoyée à ELAWAN ENERGY WALLONIE sa – Avenue des Dessus-de-lives, 2 – 5101 NAMUR
Réponse à envoyer à : Eddy VIESLET – Rue de L'Escafène, 8 – 6530 RAGNIES

Monsieur Le Bourgmestre,
Madame, Monsieur,

De nombreux citoyens Ragnicoles se sont présentés à la réunion d'information ce 13/11/2018, à propos de la demande de permis unique pour la construction et l'exploitation de NEUF éoliennes d'une puissance totale de 41 MW sur le territoire de RAGNIES et STREE, demandée par la société ci-dessus nommée.

Une réunion d'urgence fût demandée par une très grande majorité des habitants, nous l'avons réalisée ce lundi 19/11/2018.

De cette dernière, sont ressorties beaucoup d'interrogations et d'interpellations que nous vous exposons ci-après.

Il est évident que dans le cadre de l'étude d'incidence, chaque question posée attend une réponse. Ce travail est le fruit de notre réunion.

Afin de centraliser les réponses, nous avons décidé de vous les exposer de manière globale, dans un seul courrier, accompagné de ses annexes et de courriers divers de citoyens.

Lors de la RIP, nous avons appris que l'étude d'incidence sera réalisée par le bureau d'étude CSD dont le siège est basé à la même adresse que le demandeur, nous sommes interpellés par le manque d'indépendance de celui-ci envers le promoteur et donc sur la pertinence du résultat final. Nous espérons que le fonctionnaire délégué de la direction de l'aménagement du territoire veillera à l'indépendance de cette étude.

Voici le questionnaire :

Généralités

1) Compte tenu de la non-ratification du cadre de référence du 11/07/2013 par le Parlement wallon, nous souhaitons que l'étude d'incidence prenne en compte, comme c'est le cas dans le cadre de 2002, la co-visibilité avec les parcs existants et autorisés dans un rayon de 15 Km autour du projet.

2) Étant donné que « la cartographie positive 2013 » n'a pas été retenue, il n'y a donc pas lieu de s'y référer dans l'étude d'incidence, tant en avis de principe qu'en motivation. (Lettre du Directeur de la DGO4 ci-jointe).

3) La norme sectorielle ayant fait l'objet d'un jugement par la CEJ, elle n'est pas valable : l'étude d'incidence doit se baser sur la loi sur les permis industriels de classe 1 qui définit un maximum de 40 dB la nuit, et non de 40/43 dB.

4) Quelles garanties le promoteur offre-t-il qu'il n'y aura jamais d'extension de ce projet et que le parc se limitera à 9 éoliennes ? Quelles garanties offre-t-il qu'en cas de vente du parc à un autre exploitant, celui-ci ne demandera pas une extension du parc ?

5) La loi sur les documents administratifs impose l'emploi de la langue de la région : l'entièreté de l'étude d'incidence, annexes comprises, devra être rédigée en français (et non en anglais qui n'est pas une langue nationale).

6) Dans les médias, on trouve des reportages sur l'exploitation des terres rares en Chine. On peut ainsi lire que pour la fabrication des aimants de la turbine d'une seule éolienne de 3 MW, il faut nécessairement extraire et traiter 2 Tonnes de terres rares. Or le traitement d'une seule tonne de ces terres rares produit déjà 10.000 m³ de gaz chargés d'acide hydrofluorique, d'acide sulfurique et de dioxyde de soufre, 75 m³ d'eaux usées acides, et UNE TONNE DE RESIDUS RADIOACTIFS !! Les éoliennes ne produisent donc pas une énergie respectueuse de l'environnement. (<http://recherche-technologie.wallonie.be>. Magazine ATHENA 277, pages 10-11).

Les chiffres donnés ci-dessus sont relatifs à une puissance de 3MW, les éoliennes proposées dans le projet ont une puissance de 4.5 MW, soit 50% de déchets en plus.

Nous demandons que l'étude d'incidence indique quelle garantie le promoteur apporte que les éoliennes qu'il propose seront véritablement « vertes » et que la fabrication des aimants de leurs turbines ne vont pas produire des résidus radioactifs et une pareille pollution ?

Potentiel venteux

7) Nous demandons que l'étude d'incidence ne se base pas sur « le potentiel venteux théorique » établi par un bureau non-agréé (aucun ne l'est en Wallonie !), mais qu'elle s'appuie sur la réalité de l'électricité produite réellement (cf. la CWAPE) par des parcs éoliens proches du projet.

8) Nous demandons que l'étude d'incidence tienne compte, dans son examen du « long terme », de la réduction de la vitesse du vent constatée dans le monde et en Belgique par l'IRM – « Vigilance climatique » 2015 page 24.

Impacts immobiliers

9) Le supplément La Libre Belgique Immo N°168 du 7 novembre 2012 consacre son « dossier » à la dévaluation immobilière causée par les éoliennes.

On peut lire ceci : « ...les incertitudes concernant l'avenir d'une demande de permis d'éoliennes ne sont jamais bonnes pour un vendeur. De même, on voit peu d'annonces

officielles de vente près du site d'Estinnes, qui héberge 11 mégas éoliennes parmi les plus puissantes d'Europe. » (...) « Dans le marché résidentiel, les aspects émotionnels jouent un rôle majeur au cours d'une transaction. On ne parle pas pour rien de coup de cœur. En ce sens, les éoliennes ont un impact, comme le bruit des avions ou les antennes GSM. Les gens sont peut-être même plus sensibles qu'il y a trente ans à ce type de désagréments. » (...) « Si tout le monde n'est pas affecté de la même façon par les éoliennes, certains les trouvant jolies, il semble donc que leur voisinage proche n'enchantent pas grand monde. Et que cette situation n'est pas sans influence sur le marché immobilier... » (...) « Il faut aussi noter que plus on monte dans la gamme, plus les exigences sont fortes. Un bien de haute qualité s'accommode donc plus difficilement d'un tel voisinage. »

Inutile donc d'indiquer dans l'étude d'incidence que le projet éolien n'aura aucun impact sur l'immobilier.

Nous souhaitons que l'étude d'incidence tienne compte de cette analyse de La Libre Belgique Immo et qu'elle fasse une analyse sérieuse (par exemple en consultant la Chambre des Notaires) et honnête de perte de valeur immobilière globale pour les villages touchés : RAGNIES, DONSTIENNES, STREE, LEERS-et-FOSTEAU, FONTAINE-VALMONT. Mais nous souhaitons aussi que l'EIE réalise une étude d'impact immobilier plus spécifique pour les maisons et les terrains à bâtir en bordure du projet au Sud Ouest de Ragnies et à tout le moins les rues du Tambourin, Crapoto, de Ronzée, Trou de Leers, Nous aimerions qu'apparaisse ici, comme point de comparaison, la situation immobilière du village de Bourcy.

Nous souhaiterions que l'étude d'incidence chiffre la dévaluation immobilière de manière précise.

Nous souhaiterions que l'étude d'incidence propose et chiffre, une compensation pour les propriétaires situés autour du projet.

Impacts sur le tourisme

10) Le tourisme est un domaine économique créateur d'emplois qui a besoin d'une vitrine médiatique. RAGNIES est labélisé « Plus beaux Villages de Wallonie », le site de la ferme de La Cour abrite les installations de La Distillerie de BIERCEE, présence d'un golf, d'un restaurant gastronomique, d'une salle médiévale à la ferme du Chêne, des circuits touristiques réguliers proposés par l'Office du Tourisme passe par notre Village. Plusieurs bâtiments sont classés par l'office des Monuments et sites (Eglise, la Cure, etc...), le Bois des Agaises est classé Natura 2000... tous ont besoin, tous méritent une vitrine médiatique.

Nous pensons que le parc éolien ne sera pas pour eux une bonne vitrine médiatique... bien au contraire.

Il y a 10 ans, lorsqu'il n'y avait que très peu d'éoliennes en Wallonie, ces machines attiraient quelques curieux le dimanche. Mais aujourd'hui, alors que leur prolifération est en train de s'uniformiser et d'envahir les paysages ruraux wallons, elles n'ont plus la cote touristique... elles sont devenues un répulsif touristique.

Nous souhaitons que l'étude d'incidence étudie l'impact du projet sur l'attrait touristique de toute la région et principalement sur la Ville de Thuin et son « Plus beau village », Ragnies.

Impacts sur la sécurité

- 11) Nous souhaitons que l'étude d'incidence donne la position exacte de l'emplacement de chaque éolienne, coordonnées GPS, de même que toutes les distances inter-éoliennes. Nous souhaitons que le projet éolien respecte les distances entre éoliennes prévues par le cadre de référence éolien.
- 12) Nous souhaitons que l'étude d'incidence réalise un état des lieux préalable, de chaque habitation et de chaque voirie qui seront directement impactées par le charroi. Soit les maisons devant lesquels un trafic anormal sera constaté aussi bien en fréquence de passage, qu'en tonnage. Les frais liés aux états des lieux seront pris en charge par le demandeur.
- 13) Nous souhaitons que l'étude d'incidence étudie l'impact sur le trafic dans les villages impactés par le projet, certainement RAGNIES et STREE durant toute la période des travaux.
- 14) Nous souhaitons que l'étude d'incidence étudie l'impact de chaque éolienne sur la nappe phréatique et les différents points de captation avoisinants.
- 15) Nous souhaitons que l'étude d'incidence étudie le cas où une ou plusieurs des éoliennes présenteraient une perte d'hydrocarbure et/ou d'huile ? Quelle garantie le promoteur donnera-t-il que les sols ne seront pas pollués.
- 16) Nous souhaitons que l'étude d'incidence étudie l'impact de la formation de givre (sur les pales) à proximité des routes et chemins en bordure du parc : Rue de La Roquette, Rue du Tambourin et Rue de Thuin.
- 17) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique combien de convoi de camions il faudra pour extraire les terres, amener le béton et l'acier, et enfin chaque éolienne en pièces détachées ? Par où passeront ces convois ? Par quels villages ? Pendant combien de temps ? La circulation sera-t-elle coupée ? Qui réparera les routes abîmées par le passage des camions ?

Impacts sur l'environnement et démantèlement

- 18) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique avec clarté le diamètre et la profondeur du trou qui sert à couler les fondations d'une éolienne. Nous souhaitons qu'elle indique combien de tonnes de terres agricoles seront extraites pour réaliser les fondations de chaque éolienne et que sera-t-il fait de ces terres ? Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique clairement combien de tonnes d'acier et de béton seront coulés dans le sol pour chaque fondation d'éolienne. Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique clairement la composition du matériau qui sera enfoui dans le sol pour chaque fondation d'éolienne.
- 19) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique avec clarté combien de chemin de terre il faudra élargir et bétonner?
- 20) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique quelles sont les garanties apportées pour que les fondations en bétons soient extraites dans leur intégralité lors du démantèlement du parc. Que se passera-t-il si le promoteur revend son parc à un autre exploitant, comme c'est l'habitude dans le milieu ? Qui devra alors démanteler et payer le démantèlement ? Les propriétaires ? Le nouvel exploitant du parc ? La commune ? Les coopérateurs citoyens ?



21) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique les conséquences induites par l'extraction de ce socle de béton et d'acier lors du démantèlement du parc : conséquences sur l'avifaune, la qualité biologique du site, la qualité du sol. Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique quel type de terres de remblai prendra la place des fondations démantelées.

22) Les terres voisines au parc éolien sont réputées d'excellentes qualités, depuis plusieurs années la culture des pommes de terre prend une énorme expansion. Cette culture est sujette à de fréquents traitements phytosanitaires.

Nous demandons que l'étude d'incidence examine la modification du flux venteux et garantisse qu'elle n'aura aucune influence sur la dispersion de ces traitements phytosanitaires, ni vers les habitations, ni vers les prairies proches dans lesquels des chevaux ou bovins sont présents.

23) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique avec précision combien coûtera le démantèlement du parc éolien et la remise en état du site et quel montant est mis en caution pour ce faire ? Non pas sur une base théorique mais sur la base de faits réels à travers le monde.

24) Nous souhaitons que l'étude d'incidence analyse l'impact de l'érection du parc éolien sur la pédoflore et la pédofaune.

25) Interpellé par une société de chasse, il semble que le gibier fuit les parcs éoliens. Nous souhaitons que l'étude d'incidence analyse cette incidence, qu'elle s'appuie sur des relevés disponibles auprès de la Division Nature et Forêt de plusieurs régions.

Emplois, coût en CV, bénéfices et subsides

26) Nous souhaitons que l'étude d'incidence présente une étude financière sur la rentabilité du parc pour le promoteur sur une période de 5-10-15 ans. Nous souhaitons que le promoteur présente ses derniers bilans annuels concernant la rentabilité financière des parcs éoliens qu'il a déjà installés en Wallonie. Nous souhaitons que le promoteur donne la liste de ses parcs éoliens en fonctionnement en Wallonie.

27) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique la provenance des éoliennes : Espagnoles, Allemandes, Chinoises, Danoises, Indiennes ? Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique avec précision, sans choix multiple possible, quel type d'éolienne (marque, puissance) seront installées. Nous souhaitons que l'étude d'incidence calcule les bilans énergétique et carbone (CO2) de la fabrication, transport, du montage, de l'exploitation et du démantèlement des éoliennes.

28) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique quels sont les emplois locaux créés à court et à long terme pour la fabrication, le transport, le montage, l'exploitation et le démantèlement des éoliennes.

29) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique qui sera chargé du maintien et de la surveillance du parc : les sociétés wallonnes, les PME wallonnes ou des sociétés étrangères ?

30) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique quelles sociétés seront chargées de la construction du parc, fondation et montage des éoliennes : des sociétés wallonnes ou étrangères ?

31) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique le nom des propriétaires qui louent leurs terres sur lesquelles seront érigées les éoliennes, de même que le montant de l'indemnisation qu'ils recevront pour cela et une copie des contrats passés entre le promoteur et les propriétaires.

32) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique le nom des propriétaires qui bénéficient des surfaces de compensation pour l'avifaune et combien cela leur rapportent, de même qu'une copie des contrats passés entre le promoteur et les propriétaires.

33) Puisque le projet éolien est promu d'intérêt public, pourquoi y a-t-il des gagnants et des perdants ? Les propriétaires terriens et les communes bénéficient d'avantages financiers dans cette opération alors que les riverains qui devront vivre avec ces machines devront subir des pertes financières (valeur immobilière) et des problèmes de santé. Quelle solution prévoit l'EIE pour rétablir l'équilibre ?

34) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique le nombre de certificats verts qui seront générés par le parc éolien pendant toute la durée de son fonctionnement. Qu'il indique quel en sera le coût pour les citoyens wallons ? Quel sera l'impact sur les factures d'électricité des ménages wallons ?

Impacts sur la santé : bruits et infrasons

35) Nous souhaitons que l'étude d'incidence étudie l'impact des nuisances sonores et infrasonores du parc durant la journée et surtout la nuit (sommeil perturbé) sur la santé et le comportement des chevaux, jusqu'à 1500 m, et ce, pendant toute la période d'exploitation du parc. Nous chargeons l'auteur de l'étude d'incidence de faire la revue de la littérature disponible en ce domaine et de comparer ses modélisations avec toutes les normes conseillées dans cette littérature.

36) Nous souhaitons que l'étude d'incidence étudie l'impact des nuisances sonores et infrasonores du parc durant la journée et surtout la nuit (sommeil perturbé) sur la santé et le comportement du bétail des fermes, jusqu'à 1500 m, et ce, pendant toute la période d'exploitation du parc. Nous chargeons l'auteur de l'étude d'incidence de faire la revue de la littérature disponible en ce domaine et de comparer ses modélisations avec toutes les normes conseillées dans cette littérature.

37) Nous souhaitons que l'étude d'incidence étudie l'impact des nuisances sonores et infrasonores du parc durant la journée et surtout la nuit (sommeil perturbé) sur la santé des riverains du parc, jusqu'à 1500 m, et ce, pendant toute la période d'exploitation du parc.

38) Nous souhaitons que l'étude d'incidence fasse son étude sonore et infrasonore non pas seulement pour chaque éolienne du parc, mais pour l'ensemble des 9 éoliennes : quel sera l'impact sonore et infrasonore des 9 machines lorsqu'elles fonctionneront ensemble sur les villages riverains ?

39) Nous demandons que l'étude de bruit tienne compte de la spécificité du bruit éolien, à savoir, plusieurs sources sonores différentes : le moteur, le bruit du vent au bout des pales, le bruit du vent le long du mât, et le bruit des pales qui passent devant le mât.

40) Nous demandons que l'auteur de l'étude d'incidence se renseigne et liste (au-delà du simple dérangement) les *effets secondaires et les pathologies* provoquées par une exposition à un bruit continu et qu'il évalue les risques encourus par les riverains face à cette exposition éventuelle à des éoliennes proches de leurs habitations. Nous chargeons l'auteur de l'étude d'incidence de faire la revue de la littérature disponible en ce domaine et de comparer ses modélisations avec toutes les normes conseillées dans cette littérature.

41) Nous demandons que l'auteur de l'étude d'incidence se renseigne et liste les *effets secondaires et les pathologies*, autres que provoquées par une exposition à un simple bruit continu, que la littérature internationale rassemble sous le vocable de *WTS ou Wind Turbine Syndrome*, et qu'il évalue les risques encourus par les riverains face à cette exposition éventuelle à des éoliennes proches de leurs habitations. Nous chargeons l'auteur de l'étude d'incidence de faire la revue de la littérature disponible en ce domaine.

42) Nous demandons que l'auteur de l'étude d'incidence se renseigne sur les *troubles de l'oreille interne* que certaines études imputent à une exposition continue au fonctionnement des éoliennes et qu'il évalue les *risques encourus par les riverains* face à cette exposition à des éoliennes proches de leurs habitations. Nous chargeons l'auteur de l'étude d'incidence de faire la revue de la littérature disponible en ce domaine.

43) Nous demandons que l'auteur de l'étude d'incidence se renseigne sur les *troubles du centre de l'équilibre* que certaines études imputent à une exposition continue au fonctionnement des éoliennes et qu'il évalue les *risques encourus par les riverains* face à cette exposition à des éoliennes proches de leurs habitations. Nous chargeons l'auteur de l'étude d'incidence de faire la revue de la littérature disponible en ce domaine.

44) Nous demandons à l'auteur de l'étude d'incidence de prouver que les *distances légales wallonnes* en matière d'installation d'éoliennes sont suffisantes pour *éviter la totalité des inconvénients dus au bruit, aux infrasons* et dans la *totalité des circonstances topographiques et météorologiques*.

<https://cawtdonegal.wordpress.com/2017/01/16/irish-government-modelling-of-wind-energy-potential/>

Un rapport d'étude récemment publié par le ministère irlandais de l'Environnement sur ordre du commissaire à l'information environnementale montre que selon les chiffres du gouvernement, une distance d'éloignement d'au moins 1209 mètres d'une éolienne de 175m/3.5MW est nécessaire pour atteindre une limite absolue de 40 dB. C'est un fait nouveau majeur par rapport à la réglementation actuelle qui exige seulement 4 x la hauteur du mât.

Etant donné l'élévation du relief et la puissance de chaque éolienne (4.5 MW), nous souhaitons que l'étude d'incidence étudie la possibilité, pour la construction de ses éoliennes, de respecter une distance de minimum 1500 mètres des premières habitations.

45) Nous demandons que l'auteur de l'étude d'incidence place des capteurs INFRASONIQUES au sol et en aérien à partir du zoning éolien et ce jusqu'à 10 km, durant une longue période où

les vents sont les plus présents (septembre à avril). *Si l'oreille humaine ne perçoit pas les infrasons, de nombreuses études scientifiques ont prouvé leurs impacts négatifs sur la santé humaine, la biodiversité,...*

49) Nous demandons que le projet respecte les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé concernant le bruit (avril 2013).

50) Afin de centraliser les demandes, vous trouverez en pièces jointes, nommé Annexe A1 et Annexe A2, la liste des personnes désireuses d'obtenir une étude sonore référente préalable à l'implantation du parc éolien. Le positionnement des sonomètres sera convenu avec l'habitant. La durée de l'étude devra s'étaler pendant la période où les vents sont les plus présents (septembre à avril).

Les frais liés à cette étude seront pris en charge entièrement par le promoteur.

51) Nous demandons que le demandeur du projet soit tenu pour responsable et soit contraint à indemniser toutes personnes présentant, suite à l'érection du parc, des troubles auditifs de l'oreille interne, des troubles de l'équilibre, trouble du sommeil, épilepsie, ainsi que de tous les troubles reconnus dans le syndrome Wind Turbine.

52) Nous demandons que l'auteur de projet s'engage à indemniser toutes les personnes qui seront contraintes à quitter leur domicile afin de ne plus être soumises aux nuisances sonores, infrasonores et/ou visuelles, pour raison de santé. Voir notamment le courrier personnalisé du Docteur de Cartier d'Yves.

53) Nous demandons que l'auteur du projet, s'il compte brider ses éoliennes, accompagne son projet d'un système de contrôle qui donnera aux riverains les moyens de vérifier à tout moment que le bridage est bien effectué.

54) Nous demandons que l'étude d'incidence réponde à la demande de quelques habitants listés sous les documents Annexe B1, Annexe B2, Annexe B3 et Annexe B4. De cette liste, certains ont été plus précis en indiquant la localisation exacte de leur demande, ils sont repris en annexe sous les documents B5 à B26.

Ces habitants souhaitent connaître l'impact visuel du parc éolien sur leur quotidien via un photomontage.

Le photomontage devra être réalisé en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Le photomontage devra également être réalisé en vision nocturne (flash de positionnement rouge, allumé)

Les frais liés à cette étude seront pris en charge entièrement par le promoteur.

55) Nous souhaitons que l'effet stroboscopique soit analysé et simulé pour les habitations les plus proches du parc éolien (maximum 1500 m) avec les mêmes contraintes que pour le point 54 ci-dessus.

56) Nous souhaitons que l'étude d'incidence analyse les coûts de recyclage et quantifie le pourcentage de matériaux recyclables.

57) Nous souhaitons que pour les riverains les plus proches, une analyse avec simulation de l'ombre portée des éoliennes soit envisagée. Et ce, aux heures les plus défavorables en fonction

de l'orientation de la maison par rapport à ou aux éoliennes. Cette analyse devra être réalisée pour les quatre saisons.

58) Nous souhaitons que l'étude d'incidence réalise un photomontage à partir d'un endroit à définir à proximité immédiate de l'Eglise (centre du village)

Coordonnées GPS: 50°.30'82".52 N – 4°.28'39".64 E

59) Nous souhaitons que l'étude d'incidence réalise un photomontage à partir du carrefour dit « des trois arbres », situé au croisement des rues : de la Roquette, Rue de Biercée et avenue de Ragnies.

Coordonnées GPS: 50°.31' 50".55 N 4°.28'50".40 E

CO2

60) Nous souhaitons que l'étude d'incidence indique combien de tonnes de CO2 le parc éolien économisera pendant toute la durée de son fonctionnement ; nous demandons que ce calcul tienne compte du coût en CO2 de la fabrication des éoliennes (extraction des terres rares, du sable, du cuivre, fabrication du ciment, l'acier, de leur acheminement (convoi de transport, inter-continent, inter pays, locaux, etc..), de leur érection et de leur entretien, et de leur nécessaire régulation permanente par une centrale thermique à combustible fossile. Nous souhaitons qu'un bilan écologique total (gain de CO2, Nox, CO, etc...) soit réalisé afin de déterminer le bénéfice que ce parc apportera par rapport à sa construction, son exploitation, son entretien et sa démolition.

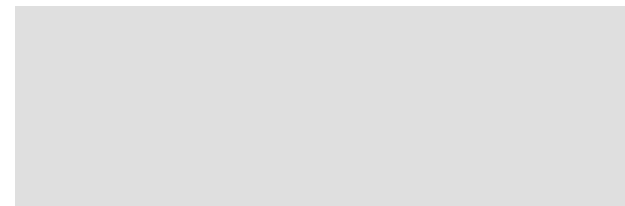
Pour tous ces compléments d'informations, les coûts d'analyses, de recherches, d'études et les indemnités seront entièrement pris en charge par la société ELAWAN ENERGY WALLONIE S.A.

Vous trouverez en pièces jointes sous l'appellation Annexe C1, Annexe C2 et Annexe C3, les personnes ayant participé à l'élaboration du questionnaire ci-dessus.

Vous trouverez également en annexe des courriers divers de citoyens, ils sont repris sur les documents ci-joint nommés D1 à D5.

Plus l'avis de l'Asbl des plus Beaux Villages de Wallonie repris sous l'annexe D6.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B. B.', written over a horizontal line.

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

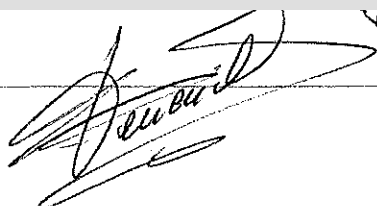
Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

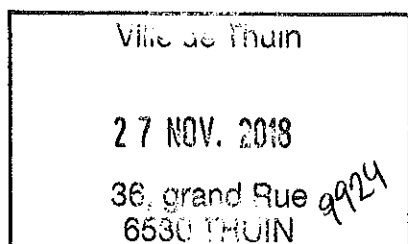
J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Nom :

SIGNATURE :





Ville de THUIN

Monsieur le Bourgmestre
Mesdames et Messieurs les Echevins
Grand rue, 36
6530 THUIN

copie:

Elawan Energy Wallonie S.A.
François HENRIET
Av des Dessus de Lives, 2
5101 LOYERS

Thuin, le 22 novembre 2018

Sujet: Projet éolien sur l'entité de Thuin.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Le réchauffement climatique devient d'une actualité « brûlante »; La Ville de Thuin a rejoint la Convention des Maires (objectif : 20% de production d'énergie renouvelable en 2020) et est inscrite dans le projet POLEC 2; La Ville de Thuin souhaite être exemplaire dans le défi climatique et va faire un bond en avant dans la **production d'énergie verte** (cf. Journal communal du 2 novembre 2018); MAIS il ne se produit que moins de 5% (projet de bio-méthanisation compris) de son énergie sur son territoire.

Le gisement "vent" appartient aux citoyens et est une de nos ressources énergétiques ! Dès lors les retombées économiques et financières de l'exploitation du gisement vent **doivent être partagées avec les habitants de la ville de Thuin par le biais de l'administration communale.**

Notre but n'est pas d'ouvrir, de nouveau, un débat sur l'éolien: pour ou contre... Par contre, nous souhaitons démontrer, en ces temps de crise écologique et de "libéralisation" du marché de l'énergie, la possibilité offerte au citoyen et au pouvoir local de s'approprier leurs ressources naturelles et leurs énergies renouvelables dans l'esprit du développement durable. Afin de **passer des paroles aux actes**, nous souhaitons que la Ville de Thuin soit **partenaire** avec un développeur éolien sur notre entité pour que ce projet ne se fasse pas de façon anarchique et ayant pour seul but, en soi, l'enrichissement de promoteurs.

La Ville de Thuin doit **reprendre la main** et il est indispensable de penser globalement un parc éolien à taille humaine sur la commune de Thuin dans le respect des contraintes locales, qu'elles soient paysagères, naturelles et surtout sociales.

L'implantation d'un parc éolien dans notre commune doit offrir un avantage financier à la commune et ses habitants via un partenariat. Cela a été fait à Dour, Villers le Bouillet, Houyet,...

La Commune et ses habitants deviendront acteur dans la production locale ce qui insuffle une nouvelle dynamique locale: Fête du vent, animations scolaires, activités pédagogiques, vie associative, tourisme vert,...

La Commission Européenne est claire à ce sujet: « L'économie locale est une des clés d'un développement durable et de notre indépendance énergétique. Les communes et les citoyens doivent s'appropriier les énergies renouvelables et les développer pour leur bien-être et leur bénéfice direct. »

Voici ci-dessous plusieurs propositions pour sensibiliser la Ville de Thuin ET le(s) promoteur(s):

- La ville ou le CPAS pourraient mettre à disposition ses terrains comme cela a été fait dans la partie Germanophone.
- Le public doit être partenaire et par là profiter des retombées financières. Il n'est pas normal que les bénéfices reviennent aux seules sociétés privées.
- L'Europe, la R.W. incitent les partenariats publics dans des projets locaux de production d'énergie
- Le pouvoir politique doit saisir cet instant pour reconstruire la confiance avec les citoyens.
- Place aux Parcs éoliens citoyens, propriété des communes et de leurs administrés. Le vent doit servir à chacun, place à un véritable partenariat public privé.
- L'éolien est un bras financier que plus aucune commune ne peut négliger. Le temps est donc propice pour un engagement responsable.

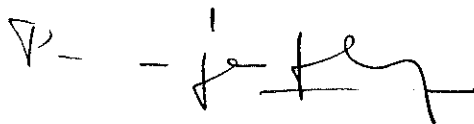
Par ce courrier, nous faisons un rêve que Thuin passe de la parole aux actes.

Imaginez que le retour financier d'un parc à taille humaine (6 éoliennes de 2.5MW = Consommation de 10.000 ménages) soit réinjecté dans, par exemple:

- Un nouvelle maison de repos sur la Commune
- Un plan d'isolation pour les Thudiniens
- Un soutien financier pour des projets locaux (Ressourcerie, Donnerie, jardins partagés,...)
- ...

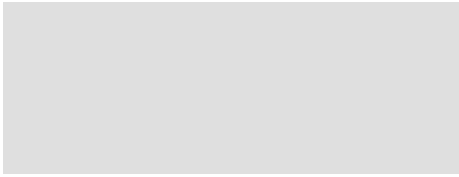
Vous avez le pouvoir de décider et de RASSEMBLER

Signature



B13

Ragnies, le 22 novembre 2018.



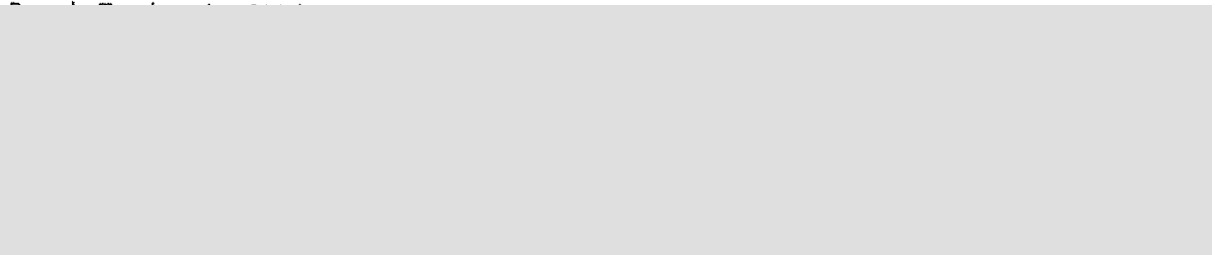
Administration communale de THUIN
Service Urbanisme
Grand-Rue, 36
6530 THUIN

Elawan Energy Wallonie S.A.
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 LOYERS

Objet : Courrier de demandes, remarques et commentaires suite à la réunion du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour Ragnies – société Elawan Energy Wallonie.

Madame, Monsieur,

N'étant pas persuadés de l'impact positif (voir neutre) de l'installation d'un parc éolien près de chez nous et étant sceptiques aux informations peu étayées apportées par les représentants de la société Elawan Energy Wallonie, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'Etude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de notre habitation située sis



Nous souhaitons que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), de jour dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été, ainsi que la réalisation par l'auteur de l'Etude d'incidence de ces photomontages en vision nocturne.

Nous souhaiterions également que l'auteur de l'Etude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham/Sur/Heure.

B13

Pour diverses raisons pour lesquelles la société Elawan Energy Wallonie ne nous offre aucune garantie, notamment en termes de bruit, l'impact sur la santé et concernant la perte éventuelle sur la valeur de notre bien immobilier (rien ne nous garantit qu'il y aura une perte sur la valeur immobilière et rien ne nous garantit qu'il n'y en aura pas) et aucune compensation promise si c'est le cas, nous ne sommes pas en faveur de l'installation du parc éolien sur Ragnies.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Van...'.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Van...'.

Sujet : Projet de parc éolien à Ragnies

De : [REDACTED]

Date : 19/11/2018 18:34

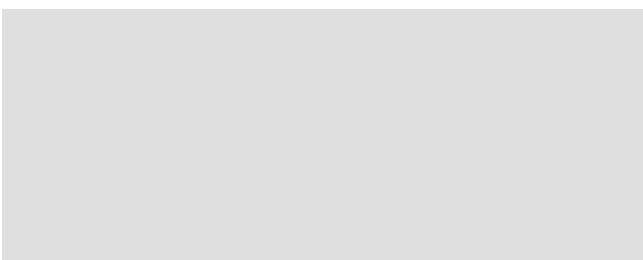
Pour : secretariat@thuain.be

Réaction dans le cadre de la séance d'information préalable

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe notre réaction.

Merci pour votre lecture attentive et la retransmission à l'auteur d'étude d'incidences



— Pièces jointes : —

Projet éolien Ragnies.docx

17,1 Ko



Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme,
Grand rue 36
6530 Thuin

Projet éolien Ragnies

Madame, Monsieur,

Outre les points d'attention habituels soumis à l'auteur d'étude d'incidence, nous voudrions avancer quelques éléments à étudier.

Le gouvernement de Wallonie a fait des choix quant aux zones potentiellement intéressantes au niveau de la production éolienne. Pour chaque zone, une étude d'incidence sur l'ensemble de la zone devrait être réalisée, en toute logique, avant tout dépôt de projet particulier. Elle permettrait de sélectionner les implantations potentielles les plus intéressantes et les moins impactantes ou présentant le moins de désavantages. Qu'en est-il pour ce projet ? Plusieurs développeurs éoliens ont étudié la possibilité d'installer un parc à Ragnies et ont reculé tant les contraintes biologiques, culturelles, économiques et sociales étaient nombreuses. Quels sont les éléments qui poussent le développeur à étudier encore ce projet ?

Le projet présenté se situe sur la plaine du plateau limoneux hennuyer qui a un intérêt biologique marqué. L'implantation de ce parc aurait pour conséquence une pression importante sur l'avifaune des plaines agricoles. En effet, nombreux oiseaux désertent les sites où un projet éolien a vu le jour et aucune mesure de compensation n'est possible pour certaines de ces espèces.

De plus, actuellement, dans cette zone, plusieurs parcs éoliens ont vu le jour ou ont reçu l'autorisation de s'implanter. Quel sera l'impact d'une installation supplémentaire sur les populations des espèces d'oiseaux inféodées aux plaines agricoles qui présentent un intérêt régional.

Quel sera aussi l'impact de ces installations sur les populations d'espèces protégées en Wallonie (le grand-duc, la chouette des marais, ...) dont la présence a été relevée?

Quel sera encore l'impact sur les populations de chiroptères protégées en région wallonne, qui se sont bien implantées à nouveau sur le site depuis 10 ans.

Par ailleurs, le village de Ragnies est repris dans les plus beaux villages de Wallonie tant pour son patrimoine bâti que son patrimoine paysager. Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural impose des mesures de protection pour maintenir l'authenticité du bâti, mesures auxquelles les habitants se soumettent de bonne grâce tant ils tiennent à la beauté de leur village et à celle de son environnement. Ce projet de parc n'entre-t-il pas en contradiction avec cette réglementation ?

De plus cette reconnaissance comme un des plus beaux villages de Wallonie représente un intérêt certain pour le développement touristique et donc économique de la région. De nombreuses infrastructures de loisirs s'y sont petit à petit installées (la distillerie de Biercée, le golf, des gîtes et chambres d'hôtes, un restaurant gastronomique.

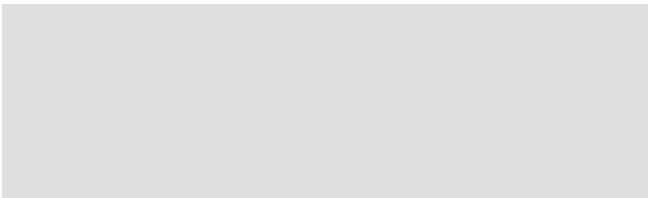
Ce projet de parc n'entre-t-il pas en opposition avec ce développement ?

De bonnes simulations en différents points de vue au départ des éléments du bâti mais aussi au départ de points de vue sur le village englobant le parc pourraient montrer l'impact de ce parc sur le paysage et sur le village.

Le développeur vient un peu comme un conquistador débarquant sur des terres inconnues sans s'intéresser aux habitants.

Quel dialogue avec ces derniers est-il prêt à entamer non seulement avec les agriculteurs propriétaires de parcelles sur lesquelles s'installent les mats mais aussi avec les habitants ? Quel intéressement au projet est-il prêt à offrir ?

Merci pour votre lecture attentive et la retransmission à l'auteur d'étude d'incidences



Sujet : PROJET D'IMPLANTATION DE 9 EOLIENNES DE 188 M DE HAUT SUR LA PLAINE DE THUDINIE DE RAGNIES, DONSTIENNES ET STREE

De : Bénédicte Gillet <la_biesmelle@hotmail.com>

Date : 19/11/2018 14:32

Pour : "secretariat@thuin.be" <secretariat@thuin.be>

Copie à : "contact@elawan.be" <contact@elawan.be>



CONTRE ce projet d'implantation de 9 éoliennes de 188 m de haut

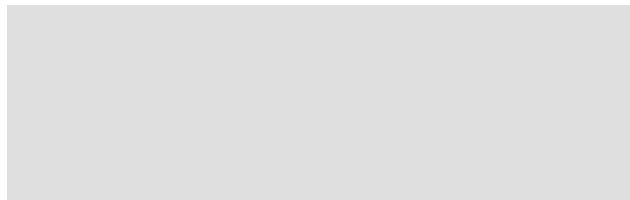
- nuisances sonores
- nuisances pour la faune
- nuisances pour la vue et le paysage
- nuisances pour le sol et le sous-sol (blocs de béton, pylônes et câbles)
- nuisances pour les agriculteurs qui offrent un paysage sans cesse soigné, renouvelé et entretenu quotidiennement
- difficultés majeures d'implantation de câbles dans le sous-sol, à cause **des nombreux drains** installés dans le sous-sol de toute la plaine
- difficultés majeures de logistique dans les chemins de terre de la région
- impossibilité d'amener tous les éléments de 9 éoliennes jusqu'à l'endroit choisi par vous, sans occasionner de dégâts
- destruction totale, ou en tout cas partielle, du paysage de la plus belle plaine de Thudinie

Questions

- que comptez vous faire pour dédommager les agriculteurs, **ceux qui cultivent** la terre, pour le travail de leurs terres ? N'oubliez pas qu'il y a 3 personnes concernées : le propriétaire de la parcelle, le cultivateur, et l'exploitant suite aux échanges de culture !
- où se trouvera la cabine de haute tension qui récoltera les câbles de toutes ces éoliennes ?
- comment comptez vous faire pour amener les câbles depuis les éoliennes jusqu'à cette cabine ?
- allez vous transformer, modifier, déplacer certains chemins de terre ?
- que se passera -t- il dans 30 ans ? Ceci pour informer et aviser la génération suivante...
- quelle est la personne qui décide si oui ou non le permis d'urbanisme

de ce projet serait (ou pas) octroyé? et quand ?

Merci de tenir compte de cette demande et de répondre aux questions posées



NB Suite à la grève de la poste, ce courrier vous est envoyé par courriel informatique

B19

Ragnies, le... 10... novembre... 2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :

Mon adresse :

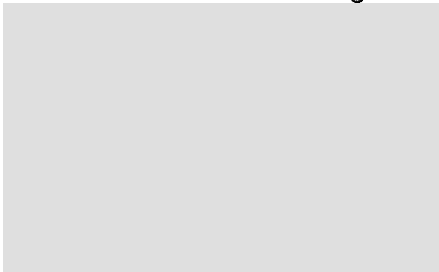
Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,

Nom+Prénom+adresse+signature



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. ...' with a horizontal line underneath.

18 . 2018.

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerné : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

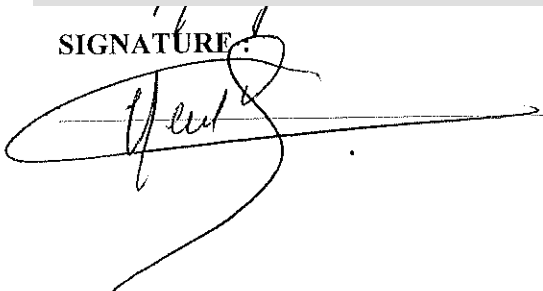
Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

*Nous refusons le projet de la société Elawan Energy wallonie
(implanter un parc éolien)*

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE



Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerné : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

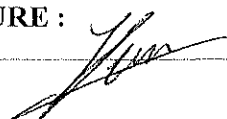
Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :



B18

Ragnies, le 20/11/2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

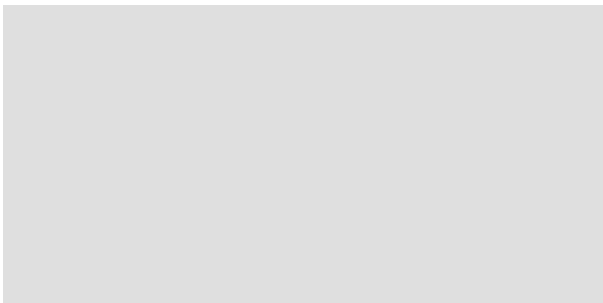
ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :

Mon adresse :

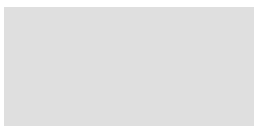


Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by a surname.

2018.

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

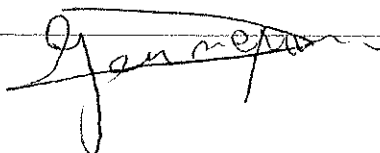
Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :



Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

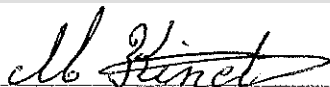
Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :



Ragnies, le 22/11/2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :



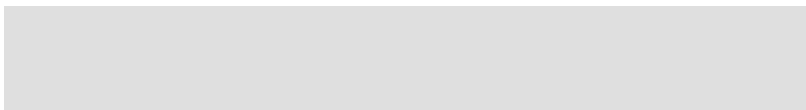
Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,

Nom+Prénom+adresse+signature



Robert Lefèvre
Dessinateur
rue L.D. Gossens, 2 - CHATEAU RAGNIES
Tél : 03 42 00 71 50 94 77
2009/2018

2018.

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne :Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

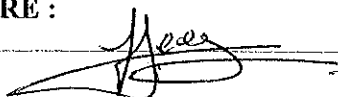
Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :



à suivre

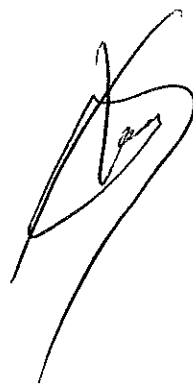
L. 19/11/2018

Nuit à la présentation du champ eslien,

Par et écrit, je vous rappelle.

- 1/ la présence sur la plaine justant le champ eslien pressenti : ob fondreuses (perdre la grise)
2 compagnies sur le "Fond des Rivières" et alentours.
- 2/ la présence estivale de caillottes de façon courante.
- 3/ l'importance de fédérer les approuvés sous votre responsabilité à l'écoulement des eaux des forêts.

Abolition des tempêtes



Ragnies, le 20 novembre .2018



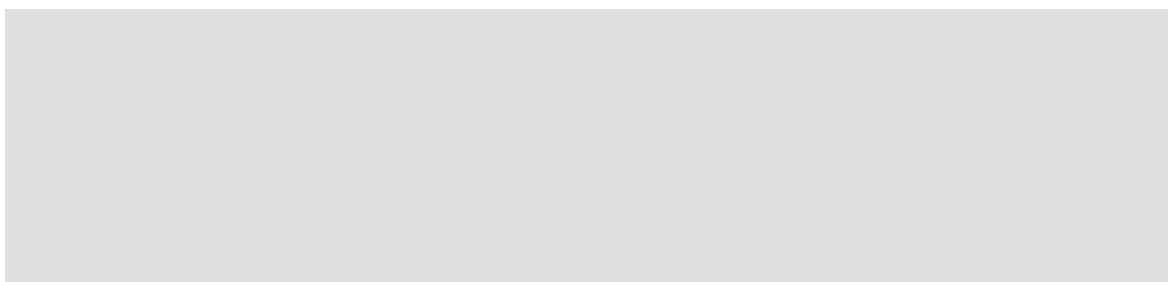
Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :



Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



B23

Ragnies, le 22/11/2018

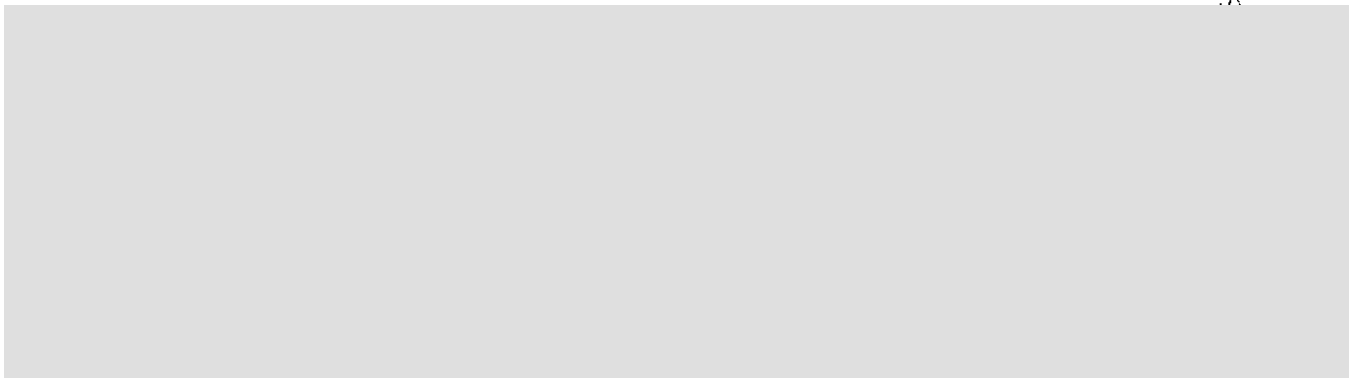
Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :



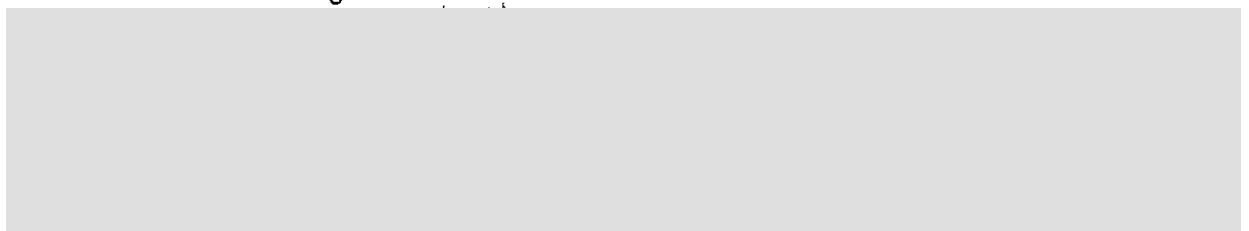
Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,

Nom+Prénom+adresse+signature



B10

Ragnies, le 23 novembre 2018

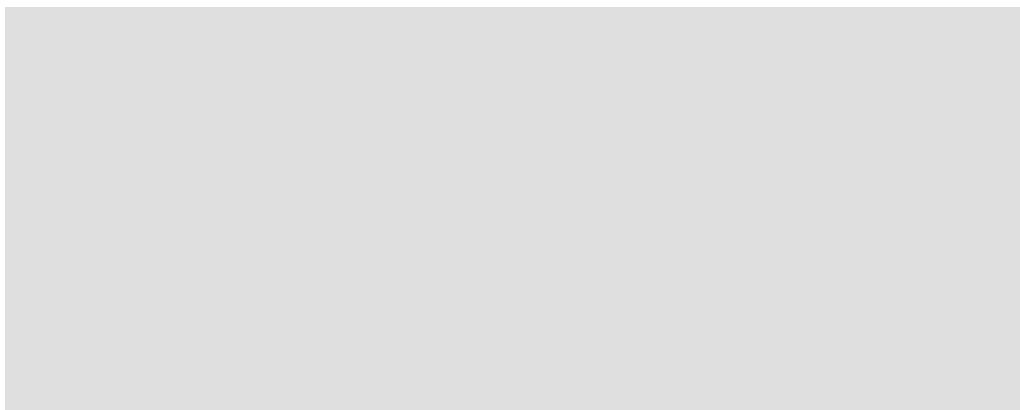
Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :



Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



, le 24/11/ 2018.

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :

Arnaud et al. Aubry

Thuillies, le 14 novembre 2017



Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN.

Madame, Monsieur,

Que les éoliennes fassent du bruit, ce n'est plus un secret pour personne. Par contre, qu'elles produisent des vibrations par le sol et des infrasons c'est moins connu. Les infrasons sont produits par le passage des pales devant le mât.

A 550m du parc éolien en activité de Leuze-en-Hainaut, près de Tournai, a été mesurée, pour une fréquence de 0,8 Hz, c'est-à-dire dans la bande des infrasons, une puissance sonore de 93 dB ! C'est-à-dire le niveau de bruit des avions à proximité d'un aéroport. Comme ce bruit est dans la bande infrasonore, on ne l'entend pas, par contre, on le subit et on le ressent !

Ci-joint, l'enregistrement infrasonore cité.

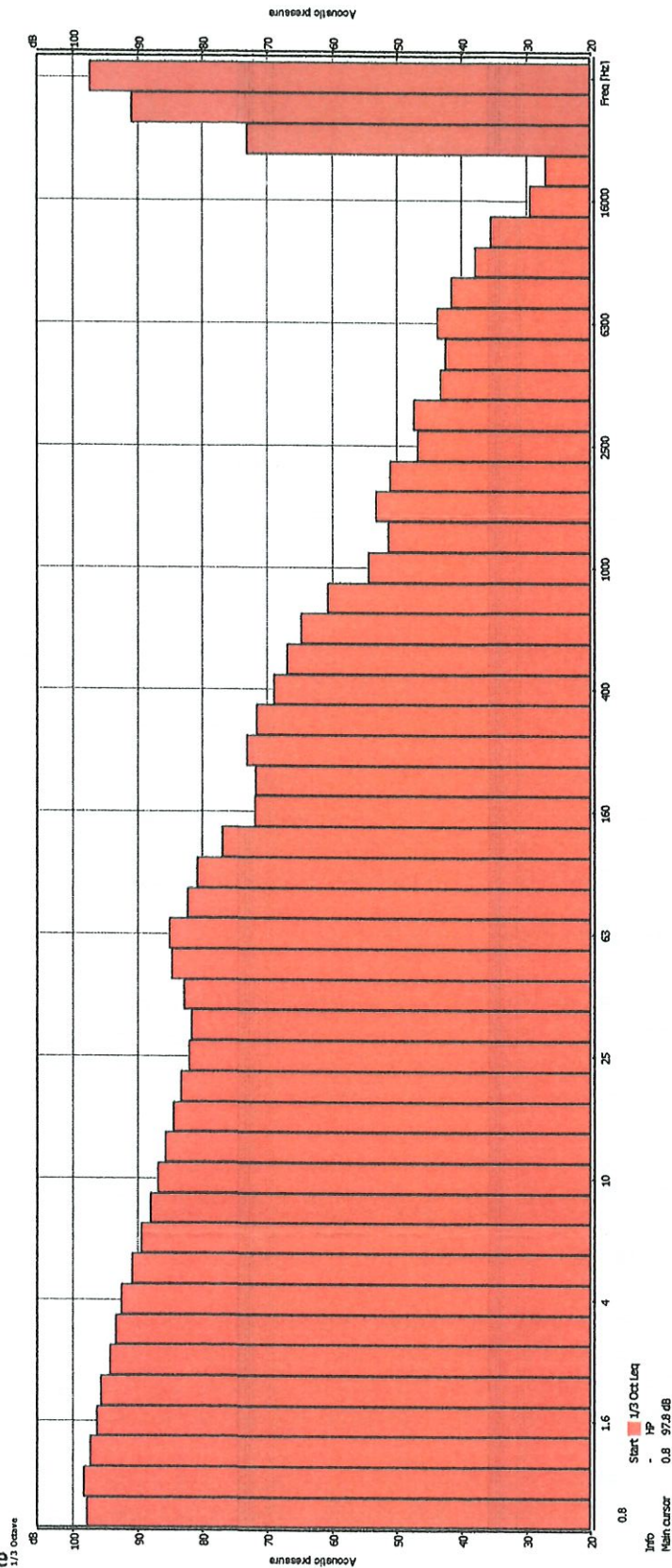
De récentes recherches ont montré que le problème des infrasons éoliens atteint le centre de l'équilibre. C'est pour cela qu'on constate chez les riverains des parcs éoliens des malaises comme les troubles du sommeil, des nausées, de la fatigue ou encore des problèmes de pacemaker. Les personnes âgées et les enfants sont les plus touchés.

On connaît mal les effets exacts du bruit et des infrasons des éoliennes sur la santé humaine. Dans un pays démocratique comme le nôtre, il serait logique de respecter le principe de précaution et d'éloigner au maximum les éoliennes des maisons. Ici, elles sont bien trop près des villages. Des habitations sont à 605 m d'une éolienne.

Lutter contre le réchauffement climatique, cent fois oui, mais pas au détriment de la santé des gens ! Et pas non plus au détriment du droit, car l'article 23 de la Constitution Belge garantit au citoyen le droit d'habiter dans un environnement sain. C'est aussi le rôle des élus communaux de veiller au bien-être de la population et au respect du droit sur son territoire.

Je souhaiterais que la SA ELAWAN tienne compte des infrasons et des vibrations au sol produits par les éoliennes, dans son étude d'incidence : pour chaque éolienne, et pour l'ensemble du parc.

Meilleures salutations,



@R517.SVR : 1/3 Octave

Figure 1 : enregistrement en 1/3 d'octave sur un site éolien belge, les turbines étant actives. Distance de la source : 450 m ; puissance de la source : 105 dB.

La décroissance logarithmique générale de -4 dB par octave est bien nette. Le niveau à 0.8 Hz est de 97.8 dB (98.4 dB à 1 Hz).

Thuillies, le 14 novembre 2018



Au Collège Communal de THUIN

Grand'Rue 36
6530 THUIN

Objet : valeur archéologique de la plaine de Florenchamp à Thuillies

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Une X...ième demande de permis pour la construction d'un parc éolien sur la Plaine de Florenchamp entre Thuillies et Cour sur Heure vient d'être déposée à la commune de Thuin.

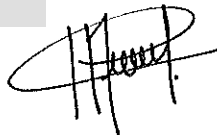
Cette plaine, entre autres atouts, est un site archéologique non fouillé qui, selon les quelques rapports existants, présenterait une richesse archéologique non négligeable (vestiges mérovingiens et gallo-romains). Vous trouverez ci-joint la synthèse d'un rapport archéologique rédigé par Mr [redacted] de Thuillies.

La construction d'un parc éolien sur cette plaine entraînera la réalisation de 9 fondations (environ, par pied d'éolienne, 1500 m³ de terres évacuées pour y couler à la place 450 m³ de béton armé et 40 T d'acier qui resteront à vie dans le sol), la construction ou l'aménagement de chemins d'accès en bitume pour camions spéciaux, creusement de tranchées pour enterrer le câble de chaque éolienne au poste de raccordement, et la pose, pour chaque éolienne, de pieux nécessaires pour traverser la couche karstique instable et s'ancrer au-delà plus en profondeur. C'est ainsi tout le site qui verra sa terre « retournée », évacuée, modifiée et polluée.

Afin de protéger notre plaine de cette avalanche d'enquêtes publiques pour parcs éoliens mais également pour valoriser le patrimoine archéologique de Thudinie, le Comité Thudi-thullisien Vent de Bon Sens a entamé les démarches pour obtenir l'inscription de la plaine de Florenchamp sur une liste de sauvegarde pour haute valeur archéologique, en attendant de faire les démarches pour obtenir son classement. A cet effet, nous avons obtenus plus de 600 signatures de citoyens des entités concernées.

Par la présente, nous sollicitons de la part du Collège de Thuin le soutien à cette initiative qui ne peut que valoriser notre région toute entière.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de mes salutations les meilleures,

[redacted]
[redacted]


Rapport relatif aux vestiges et sites archéologiques répertoriés sur la plaine de FLORENCHAMP (Florintchamps) entre Thuillies et Cour-sur-Heure (Hainaut) - Juin 2011

1. Introduction

Le plateau de Florenchamp ou (Florintchamps) présente un potentiel archéologique unique qu'il serait fort dommageable de négliger.

La thudinie est reconnue géographiquement comme zone privilégiée par la qualité de son sol ; elle a été comparée à la Hesbaye et au Tournaisis. Ces trois régions ont connu une occupation intensive par les premiers agriculteurs qui ont défriché les forêts qui les recouvraient, et l'on peut affirmer de la pérennité de cette occupation depuis six millénaires sinon plus. En effet, de nombreuses trouvailles archéologiques témoignent d'une occupation néolithique sédentaire intensive succédant à des occupations non sédentaires remontant au paléolithique. Il faut également signaler la présence de vestiges mérovingiens.

Alors que de nombreux vestiges archéologiques, découverts au sein même de Thuillies dans la zone d'habitat actuelle, ont été signalés mais détruits par ignorance de leur valeur historique, des vestiges, qu'on présume tout aussi nombreux, voire plus encore, et plus antiques aussi, restent à découvrir dans les zones champêtres non fouillées. Le plateau de Florenchamp peut ainsi être considéré comme une réserve archéologique incontestable.

Les recherches de Mr [REDACTED], effectuées en qualité de membre correspondant, ex-collaborateur du Service National des Fouilles, ont prouvé à suffisance l'intérêt que pouvait susciter la préservation du plateau de Florenchamp.

De très nombreuses trouvailles de surface, effectuées tant par lui-même que par les fermiers et d'autres amateurs collectionneurs, ont été signalées ; Mr Hennuy en a publié une bonne partie, celles dont il est l'inventeur ou dont il fut informé. Il a remis sa récolte de silex taillés et polis à l'asbl « Espoir Thulisien » dont il est un des fondateurs. Ces silex furent exposés publiquement.

Ces trouvailles ont fait l'objet de communications publiées par les soins de Mr Hennuy dans diverses revues culturelles, notamment dans « Archéologie », chronique du Cercle National de Recherches Archéologique en Belgique et dans « Le Thulisien », revue du CADET (Centre d'Archives et de Documentation de l'asbl « Espoir Thulisien) dont il est le créateur.

Mr Hennuy a également effectué sur photos aériennes des repérages troublants, attestant d'une importante occupation du sol avec tout un réseau de voiries disparues, ainsi que la présence, là où les voies antiques forment des fourches, de traces d'ocelles qui correspondraient à des enceintes celtiques comme on eut l'occasion de fouiller dans le nord de la France (Nécropole gauloise de La Calotterie-Pas-de-Calais).

L'étude toponymique de Mr Hennuy a également fait découvrir la présence de monuments mégalithiques disparus de longue date, et dont certains ont pu constituer un alignement dont il ne subsiste plus qu'un seul menhir, le Zeupire de Gozee.

2. Rapport

Ce rapport, rédigé dans sa quasi-totalité par Claude Hennuy, historien-archéologue-toponymiste renommé de la Thudinie, ancien membres de nombreuses sociétés d'Histoire et d'Archéologie, et collaborateur du Service National des Fouilles, ne présente aucun caractère d'exhaustivité mais reprend les principaux vestiges et sites archéologiques répertoriés sur la Plaine de Florenchamps entre Thuillies et Cour-Sur-Heure. Il atteste du remarquable intérêt archéologique de ce vaste plateau qui s'étend entre les villages de Thuillies, Marbaix, Ham-sur-Heure, Cour-sur-Heure, Berzée et Rognée.

a.1. Intérêt archéologique du site

Le vaste plateau n'a jamais fait l'objet de recherches systématiques, bien que de nombreux indices y aient été repérés et restent probablement à découvrir.

Son nom lui-même, tout poétique qu'il puisse paraître, n'a fait l'objet que de suppositions peu convaincantes ; en écartant d'office les légendaires "champs fleuris", les plus sérieuses font appel à un nom de propriétaire, soit latin (Florius), soit germanique (Floro), voire moyenâgeux (Florent).

Mes récentes études, inédites, rapprochent les Florenchamps du nom de Florennes, le rattachant à une racine germanique (celtique) *flôr-*, signifiant "hauteur", dont un magistral exemple se trouve dans le nom Florbecq (Ollignes, Lessines, Hnt), al. *Floerberg* (germ. *berg* passé à *becq* par attraction avec *baki*, "ruisseau), qui constitue un doublet tautologique.

La "fleur" fait partie de la famille de *flôr-* par le fait qu'elle se forme au sommet de la tige ; l'origine de tous ces termes est donc pré-latine, à rechercher dans le fonds indo-européen. La topographie de Florennes, Florenchamps et Florbecq révèle la présence de hauteurs régionales. Il en est de même de nombreux autres noms en Fl--r- (liste à publier) ; d'autres oronymes circonvoisins viennent étayer cette origine dans chacune de ces localités.

La suspicion archéologique des Florenchamps de Thudinie est basée sur de nombreux indices.

Une carte transmise par le service archéologie SPW/DG04 fait état de trois sites :

- 4809 (détruit ?) se situe sur Ham-sur-Heure, à la limite de Thuillies ; l'endroit se nomme *Champ du Plain*. Situé sur la rive gauche du ruisseau de La Houzée, ce site semble correspondre aux **substructions jadis citées par D.-A. Van Bastelaer, dans son rapport sur les cimetières francs de Thuillies.** - Voir Bibliographie.

L'endroit est proche de la ferme isolée de *Marbisoel*, domaine en tous points comparable à celui de *Viscourt* (Clermont). **La tradition fait état d'une villa romaine qui aurait été découverte près de cette ferme au siècle dernier, et fouillée par un particulier marcinellois, sans publication ni signalement.**

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le domaine de *Marbisoel*, tout comme celui de *Viscourt*, ait succédé à une villa belgo-romaine : des matériaux romains (mortier, fragments

de tuiles) ont été utilisés près de ces fermes dans la construction de caveaux mérovingiens, tant à La Houzée qu'à Viscourt; ces matériaux ne pouvaient vraisemblablement pas avoir été récupérés bien loin! Il en fut aussi de même à Thuillies, dans les cimetières francs d'Ossogne et du Trieu Simon ; ces matériaux romains ont pu provenir d'une villa détruite voisine de ces lieux d'inhumation, et là aussi, une antique ferme d'origine mérovingienne a pu succéder à une villa romaine détruite ; il s'agit de la Ferme d'Aulne d'Ossogne qui fait front aux vastes campagnes des Florenchamps.

Ainsi, au moins trois villas romaines seraient à localiser à la périphérie de ce plateau ; leurs cimetières respectifs resteraient à découvrir.

D'autre part, des artefacts appartenant à une industrie où sont mêlés les caractères du magdalénien et du mésolithique ont été signalés en 1946 sur le territoire d'Ham-sur-Heure, sans localisation précise (v. Bibliogr., Saccasyn) et la tradition rapporte la découverte, au siècle dernier, d'un petit trésor de monnaies romaines du côté de la ferme de Florenchamps.

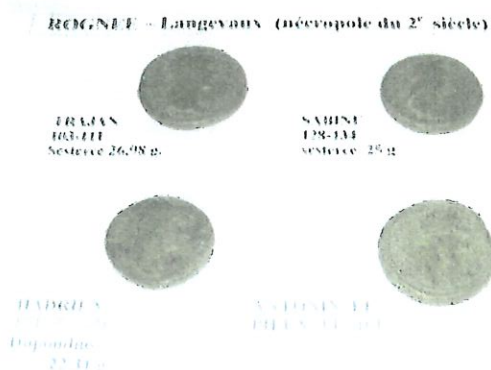
- 4891 se situe sur Thuillies, au lieu-dit *Hamoises* ; en cet endroit, la toponymie fait état d'un antique mégalithe disparu, dénommé *Pierre Blonde*, sur le *Champ à Pierres*, lequel servit de repère aux voyageurs pédestres : deux sentiers reliant les villages s'y croisaient perpendiculairement. - Voir mon étude sur les *Mégalithes de Thudinie*.

D'autres mégalithes, également disparus, sont commémorés de part et d'autre, sur un axe NO-SE, à Thuillies-Centre (*Tchaud-cayô*) et à Thuillies-Ossogne (*Terne des Bonnes*) ; l'ensemble a peut-être constitué un alignement de direction 110 ° N. - Voir Bibliogr.

De nombreux fragments de haches polies en silex de Spiennes ont été recueillis par moi-même, ainsi que par un fermier averti, feu Mr François Bastin, sur plusieurs points des campagnes de Florenchamps ; j'en ai assumé la publication dans la revue *Archéologie* du SNF. Certains font partie des collections de l'asbl Espoir Thulisien. - Feu Mr Julien Schepens, ouvrier agricole, a récolté en surface au lieu-dit *Chambry*, proche de la *Cité des Hamoises*, une hache polie intacte qu'il m'a confiée. D'autres exemplaires auraient été trouvés au même endroit par un amateur qui ne m'en a pas fait la communication. D'autre part, Mr Gabriel Luyckx, fermier à Ossogne, m'a remis une hachette en pierre dure (phyllade) trouvée en surface au lieu-dit *Pirhan*, vers Cour-sur-Heure. Ces artefacts ont été publiés dans *Archéologie* et sont exposés dans les vitrines de notre petit musée local (Maison de la Ruralité, place de Thuillies).

D'autre part, des artefacts à caractère paléolithique ont aussi été recueillis sur le plateau des Florenchamps, pareillement à ce qui fut constaté au Mont de Viscourt. .

- 4797 est en bordure du plateau, sur Cour-sur-Heure, à la limite de Thuillies. Des artefacts préhistoriques auraient aussi été récoltés jadis sur cette hauteur.

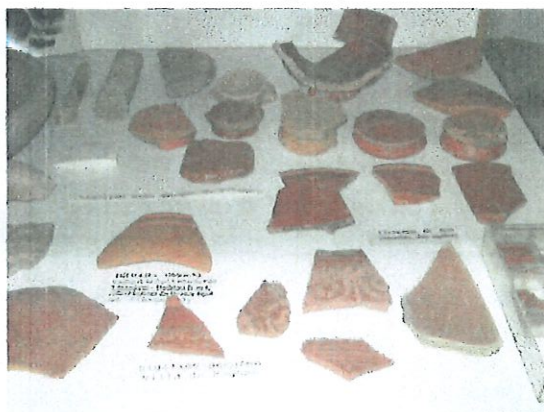


A ces repérages, j'ajouterai :

1° - **Une importante nécropole romaine du 2^{me} siècle** fut découverte fin du XIX^{me} siècle et fouillée par le propriétaire du terrain, au lieu-dit **Langevaux** situé sur Rognée, à la limite de Thuillies. Resté en grand inédit, le riche mobilier découvert lors de cette fouille privée resta exposé dans une vitrine de la ferme du propriétaire, demeurant à Thuillies-Ossogne, jusqu'à sa dispersion vers le milieu du XX^{me} siècle. Averti de la découverte, le fouilleur BEQUET put sauver deux tombes d'enfants qui livrèrent un mobilier déposé au Musée archéologique de Namur. Claude HENNUY parvint à retrouver quelques pièces provenant d'autres caveaux, qu'il déposa au musée de Namur en 1968. Les tombes de Langevaux sont incontestablement à mettre en relation avec la grande villa romaine découverte et fouillée par la Sté archéologique de Charleroi en 1887, et située sur l'autre rive du Ruisseau de Péruwez, sur la Campagne de Péruwez. Des tombes ont pu échapper à la fouille en ce lieu mal localisé.

2°- Près du lieu de cette nécropole, la Sté archéologique de Charleroi a exploré, en 1970, sous la direction de Raymond BRULET, une muraille ayant appartenu à **une grande annexe agricole de cette villa** qui s'avère être la plus vaste jamais découverte en Belgique. Cette fouille sommaire a fourni des fondations, suivies sur 45 m. de longueur, mais peu de matériel: une monnaie fruste et quelques tessons datables du 2^{me} siècle. - Voir Bibliographie

3° - Sur la campagne de *La Prée*, rive droite du Ry de Chessis qui prend source à la ferme de Viscourt sur Clermont, là où VAN BASTELAER avait cru reconnaître un cimetière de l'âge du Bronze (v. Bibliographie), le SNF, sous la direction d'Anne CAHEN-DELHAYE, a effectué quelques sondages qui n'ont révélé que quelques fosses et une trace de pieu pouvant attester de la présence **d'un habitat de l'époque de Hallstatt A ou B**. D'autre part, sur la même campagne, vers 1965, le chercheur Jacques CHAIDRON avait mis à jour d'autres culs de fosse ayant livré de la **céramique** qui m'a été confiée, et qui correspond à cette occupation du sol ; elle a été publiée par Mme CAHEN (v. Bibliographie) et est actuellement exposée au musée local de la Maison de la Ruralité à Thuillies.



Signalons aussi qu'un fermier d'Ossogne a découvert jadis, en un endroit non spécifié, un beau **fer de lance** d'époque La Tène II, qui est entré dans les collections des Musées Royaux d'Art et d'Histoire. - V Bibliographie, Mariën.

Une copie en a été réalisée par Cl. Henuy ; elle est exposée au musée de Thuillies.

Le matériel publié par Van Bastelaer (confié au musée archéologique de Charleroi et disparu avec lui) est en parfait accord avec celui découvert par CHAIDRON ; ces tessons corroborent la conclusion de Mme CAHEN, étant des restes de vaisselle plutôt que d'urnes funéraires. Il s'agit bien d'un site d'habitat, et partant, son extension et sa nécropole restent à découvrir !

4° - Tout près de là, dans le triangle formé par la chaussée romaine Bavai-Dinant-Trèves et la convergence des deux rus issus de Viscourt, la photo aérienne a révélé la présence d'une **retranchement triangulaire inexploré**. Le site se nomme *Chessis* ; il a livré du matériel d'époque romaine : hache, monnaie, céramique commune et sigillée, crayats ferreux.

Au confluent des deux rus est attaché le nom de *Terre des Nismes*, nom évoquant un lieu de culte celtique (gaul. *nemeton*, temple à ciel ouvert, racine *nam-* hydrologique : *Namur*).

5° Une étude cadastrale en cours fait apparaître que les terres d'Ossogne faisant partie du plateau des Florenchamps marquent l'angle septentrional du **latifundus de la villa du Péruwez**.

Un **denier d'argent** de la période républicaine a été récolté en surface en 1973 près de cette extrémité, sur le territoire de Berzée. - Voir Bibliographie.

6° - **Deux traces plus ou moins circulaires,**

Sur une vue aérienne prise le 16/02/1959 (M.T.P., Serv. Topog. Et Photogr. Dinant-Thuin, 68891/100B), une trace apparaît en trait plus clair dans la fourche que forment l'ancien chemin de Jamioulx et le Sentier des Hamoises ou du Clos qui le rejoint, au lieu-dit « Hamoises ». **Le trait clair forme une ocelle** qui empiète légèrement sur le dit sentier, derrière l'actuelle Cité des Hamoises. Elle couvre une grande partie des parcelles B.72-73, se prolongeant sur les parcelles voisines B.71 et 59. La trace, nettement marquée, pourrait être un enclos préhistorique.

Une **nouvelle photo aérienne (juin 2017)**, effectuée à l'aide d'un drone, laisse apercevoir ce qui pourrait bien être des vestiges d'importance **ANNEXE 4**.

Une trace identique, de même superficie environ, apparaît sur la même photo, plus à l'est, sur le territoire d'Ham sur Heure, vers la ferme de Florenchamps, en bordure et au sud du chemin de Florenchamps, juste à l'est de la fourche de trois vieilles voies, la principale (Hams/H. Florenchamps Thuillies) donnant deux bifurcations latérales, l'une étant le vieux « chemin de Péruwez » se dirigeant vers Reumont (NO), l'autre étant le vieux « chemin des Charrons » se dirigeant vers Viscourt (s).

Le diamètre de ces « ocelles » étant d'environ 100 mètres, on peut évaluer la superficie de chacune de ces enceintes à quelque 0,78.54 ha.

La revue « Le Thullisien » en a publié un plan.

7° - **Biface cordiforme**

En avril 2001, grâce aux pluies hivernales qui ont délavé les labours, sur le site de Champ de Lalleu, entre Thuillies et Donstiennes, sur la rive gauche du Ruisseau de Donstiennes, Mr Jean-Marc Wattelier, chercheur et préhistorien émérite, a découvert un biface cordiforme : silex gris opaque, à patine ocre clair, épaisseur 30 mm, longueur 130 mm, largeur 80 mm. Les tranchants sont l'un droit et l'autre légèrement convexe. L'outil est habilement retouché sur

la quasi-totalité de son contour et sur les deux faces. Le profil est symétrique mais on note une torsion des arêtes vers le talon convexe.

8° Découvertes 2017

Récemment, ont été mise à nu, **des pierres anciennes carrées** ; elles ont été signalées à la DGO4, service Archéologie (Mr Jao Antoine), par Mr Jean-Denys Losseau. ANNEXE 5.

3. Conclusions

Le vaste plateau des Florenchamp est chargé d'histoire ; il constitue le témoin vierge d'une longue occupation humaine dont il a jalousement gardé les traces nombreuses, mais discrètes ou insoupçonnées. Bien que des destructions de ce patrimoine aient déjà été effectuées par l'exploitation du sol, toutes les espérances y sont permises pour de nouvelles découvertes par des investigations scientifiques, patientes et rigoureuses.

4. Bibliographie

- D.-A. VAN BASTELAER, Plusieurs cimetières francs de différentes époques à Thuillies, dans Docum. et Rapports de la Sté d'Archéol. De Charleroi, t. XIX
- A. BEQUET, Nos fouilles, 1891-1894, dans Annales de la Sté Archéol. De Namur, t. XXI, 1895, pp. 79-85 (nécropole de Langevaux).
- J. KAISIN, A. ARNOULD & L. WAUTHY, Rapport sur les fouilles faites au lieu-dit Péruwez à Rognée, dans Docum. et Rapports de la Sté d'Archéol. De Charleroi, t. XXI, pp. 1 à 99.
- E. SACCASYN DELLA SANTA, La Belgique préhistorique, Coll. Nationale, 6me série, Brux. 1946, p. 53 (Ham-s/Heure)
- M.-E. MARIËN, Oud-België van de eerste landbouwers tot de komst van Caesar, Antwerpen, 1952, p. 348, fig. (fer de lance La Tène)
- CLAUDE HENNUY, in *Archéologie, chronique semestrielle publiée par le Centre National de Recherches Archéologiques en Belgique*. - Rognée : *haches polies et silex taillés* ; Thuillies : *plusieurs haches polies* ; 1969-2, pp.59-60, fig. 7,8,9. - Clermont : *vestiges d'époque romaine* ; 1973-1, p. 11, fig. 5. - Thuillies : *matériel lithique* ; Rognée : *Sigles et graffiti* ; 1974-1, pp. 5 et 12-14, fig. 7. - Thuillies : *vestiges d'époque romaine au Chessis* ; 1974-1, pp. 14-15. - Thuillies : *monnaie gauloise* et débris romains ; 1974-2, pp. 73 et pl. IVa ; Berzée : *monnaie républicaine*, 1974-2, p. 87 et pl. IVb ; Thuillies : *objets paléolithiques*, 1976-1, pp. 10-11, fig. 2 ; Thuillies : *haches taillées*, 1976-1, p. 12, fig. 3 ; Clermont : *villa romaine et intailles romaines*, 1976-2, pp. 78-79, fig. 23. - Clermont : *biface*, 1977-1, p. 10 ; Thuillies : *haches polies*, pp. 10-12. ; Thudinie : *belle hache taillée* (Clermont ?), 1978-1, p. 9, fig. 1 ; Clermont : *hachette polies* en phyllade, 1979-2, p.16, fig. 12 ; Thuillies : *herminette*, 1895-1, p.18, fig. 4.

RAYMOND BRULET, in *Archéologie : Clermont : tombe mérovingienne*, 1968-1, p.18 ; *Thuillies, Ossogne : nécropole mérovingienne*, 1968-2, p. 77 ; *Thuillies : trois tombes sans mobilier*, 1969-2, p.87 ; *Rognée : construction gallo-romaine*, 1970-1, pp.11-12.- ; *Clermont : biface* ; 1972-2, p.59-60, fig. 7.

ANNE CAHEN-DELHAYE, in *Archéologie : Thuillies : tessons de la période de Hallstatt B ou C*, pp. 70-71, fig. 9.

CLAUDE HENNUY, *Les mégalithes de Thudinie*, Publ. du Centre d'Histoire et d'Art de la Thudinie, 1980, 41 pp., cartes, 4°

R. BRULET, *Peintures murales de l'établissement gallo-romain de Rognée*, dans Bull.de la Commission des Monuments, t. XVIII, 1969, pp.3-39.

Cl. HENNUY, *La villa belgo-romaine de Rognée, nouvelle étude*, Thuillies, 1969, 17 pp.

Cl. HENNUY, *Inventaire archéologique de l'entité de Thuin, t. I*, Public. du Centre d'Archives et de Documentation de l'asbl Espoir Thulisien (CADET), Thuillies, 1997

Le Tulsien, périodique édité par l'asbl. Espoir Thulisien, de Thuillies. Préhistoire : N° 6, 9, 16 et 19: artéfacts paléo ; 32, 39, 40, 53: néolithique ; 22, 42: mégalithes - N° 48 (1996): âge du bronze final: 54 ; traces énigmatiques : 74 - Ep. Romaine : fouille à la villa de Rognée - Toponymie : Florenchamps : 94

Photos aériennes : M.T.P., Serv. Topogr. et Photogr..Dinant-Thuin, 68891 / 100 B

Ragnies le 21 novembre 2018.

Objet: Remarques suite à la Réunion du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien présenté pour Ragnies - Site par la Société Ecaroan Energy Wallonie

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation [REDACTED]

1^{er} point: salon et chambre à coucher (à l'étage)

2^e point: terrasse: [REDACTED]

3^e point: jardin: [REDACTED]

Je souhaite que tous les photomontages soient pris également en vision humaine (40°) dans un ciel clair diurne et nocturne et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaite également que l'auteur d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

[REDACTED]

J. Raux

Ragnies, le 21 novembre

Objet: Remarques suite à la réunion du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien présenté pour Ragnies - Strie par la Société Elawan Energy Wallonie.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'études chargé de l'étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mes habitation

coordonnées

(cour avant de la maison)

et coordonnées

(cour arrière de la maison) et

Je souhaite que tous les photomontages soient pris également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ainsi qu'une vision nocturne.

Je souhaite également que l'auteur d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heura.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.




B6

Ragnies, le 22/11/2018

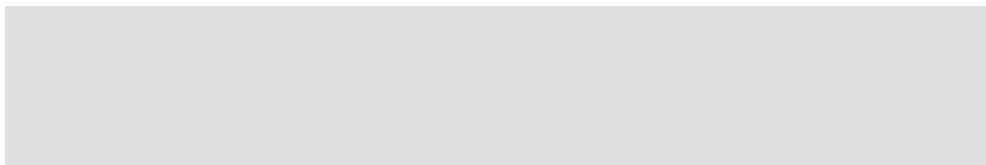
Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :

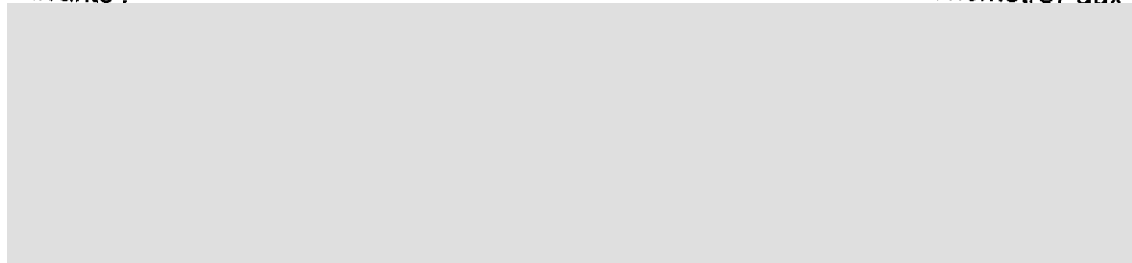


Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

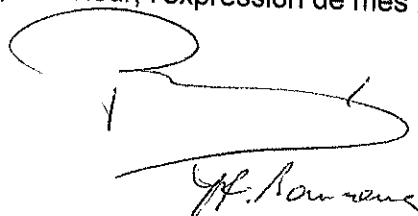
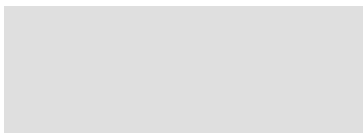
Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham-sur-Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

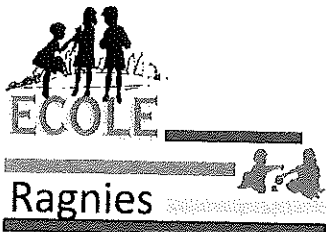
Par ailleurs étant donné que notre bâtiment dépasse en hauteur les bâtiments voisins, je souhaiterais également une analyse de l'incidence sonore (installation de sonomètre) aux points suivants :



Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



J. Bourgeois



Ragnies, le 16 novembre 2018

Aux responsables du projet « Eoliennes » à Ragnies

A l'Administration Communale de la Ville de Thuin

Je vous écris afin de vous faire part de mon mécontentement face au projet de construction de 9 éoliennes dans un village calme et paisible qu'est celui de Ragnies et qui plus est aux abords de notre école communale !

Je tiens à vous signaler que l'emplacement de ces éoliennes risque très fortement de perturber les élèves dès le début du projet lors de la construction de celles-ci et ensuite en **permanence** par les bruits que celles-ci occasionneront lors de leur fonctionnement !

Nos parents d'élèves choisissent notre école pour son **environnement**. Nous sommes à la campagne, au calme, sans pollution atmosphérique et où la tranquillité permet le bon vivre de chacun au quotidien ! Nous tenons **impérativement** à garder tous ces critères d'exception qui font que certains parents font des détours importants afin que leurs enfants profitent d'un environnement excellent pour leur tranquillité d'esprit ainsi qu'une ouverture favorable aux apprentissages !

Ces éoliennes iraient pour nous, personnel éducatif, à l'encontre de toutes bonnes conditions d'apprentissage ! Nous pensons déjà aux conséquences désastreuses qu'elles pourraient provoquer sur nos enfants : perturbation, nervosité, manque de concentration,...

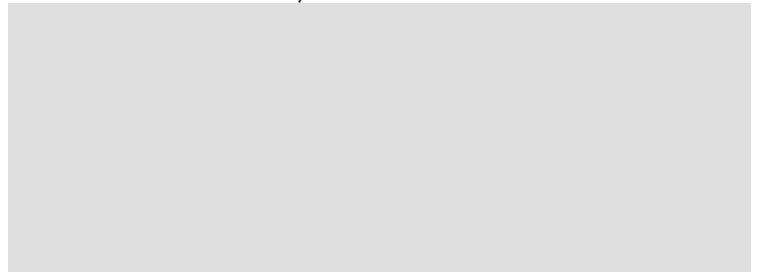
Nous vivons dans un monde où l'appât du gain prime énormément ! Cependant, je vous demande de préserver notre petit village qui est encore relativement épargné !

Pour l'équipe éducative,

Directrice f.f.

27/11/2018

- Je déplore la décision d'implanter des poteaux à hélices à Ragnies.
- Ceffaces silhouettes à proximité des habitations
- Impact sur les habitants !
- Impact sur les oiseaux !
- Incidences sonores mettant en danger la santé !
- Défiguration d'un plus beau village de Wallonie
- Arrêtez ce massacre !



Je souligne aussi la prime que le possesseur du terrain recevra alors qu'il touche déjà une prime de la P.H.C.
Il n'y a que l'argent qui compte ?



Strée, le 25 novembre 2018.

Madame, Monsieur,



Objet : demande de permis unique visant la construction et l'exploitation de 9 éoliennes, d'une puissance totale de 41 MW, implantées sur Ragnies (Thuin) et Strée (Beaumont) – Remarques suite à la RIP.

Je vous écris suite à la Réunion d'Information Publique préalable qui s'est tenue le 13 novembre dernier à Thuillies.

A plusieurs reprises, l'absence de représentants de l'Administration communale de Thuin a été déplorée. Il semblerait qu'elle ait refusé de présider la séance comme le prévoit pourtant l'article D 29-6 du Livre 1^{er} du code de l'Environnement. Or, sur les 9 éoliennes projetées, trois se situent sur le territoire de la Commune de Beaumont. Pourquoi, dès lors, ne pas avoir sollicité la seconde commune concernée afin qu'elle assure cette obligation légale ? Est-il normal qu'aucun membre de l'administration communale ou du Collège de Beaumont n'ait assisté à cette réunion ?

Selon moi, la présence des administrations et des autorités concernées est indispensable :

- au minimum, pour prendre correctement connaissance du projet sur lequel les citoyens pourraient les interroger,
- également, pour vérifier que le procès-verbal est fidèle à la teneur des débats. A fortiori dans ce cas, puisqu'il est dressé par le demandeur alors qu'il devrait l'être par le conseiller en environnement ou un agent de la commune concernée.
- enfin, pour vérifier que les droits de leurs administrés sont respectés et leurs intérêts défendus.

Vu l'absence des communes impactées, le fait que la présidence n'ait pas été assurée par leurs administrations et que la rédaction du procès-verbal soit effectuée par le demandeur, force est de constater que cette réunion préalable ne s'est pas tenue dans les conditions prescrites par la législation. J'estime donc que cette étape de procédure n'est pas valide.

De plus, lors de la réunion publique, il a été demandé que le procès-verbal soit envoyé à tous les participants. Le médiateur a annoncé qu'il le serait endéans les 15 jours. Je n'ai jusqu'à présent rien reçu !

Néanmoins, vous trouverez ci-dessous quelques remarques auxquelles j'aimerais que l'auteur de l'étude d'incidences soit attentif et quelques demandes spécifiques auxquelles j'aimerais que son étude apporte des réponses :

1. Distance de sécurité

Lors de la réunion, le bureau d'études a précisé que la distance de sécurité vis-à-vis des habitations était de 4 x la hauteur de l'éolienne, soit 4 x 188 mètres = 752. Dans ce projet, il semble que cette distance ne soit pas systématiquement respectée.

2. Pertinence du projet

Plusieurs causes pourraient conduire au « bridage » des éoliennes :

- La présence d'une faune exceptionnelle, notamment des chauves-souris,
- Les excès probables de bruits au vu des conditions spécifiques d'implantation,
- L'incapacité des infrastructures existantes à « digérer » la quantité d'énergie produite par les éoliennes,
- La combinaison des nuisances de plusieurs parcs éoliens,
- ...

Quelle est la pertinence d'un tel projet sachant que les dégâts sur la qualité de nos paysages et sur la qualité de vie des riverains seront indéniables alors qu'on n'a pas la garantie qu'une fois installées, elles ne devront pas être bridées ! Quelle débauche d'énergie pour un résultat incertain ! Quand bien même le résultat espéré serait obtenu, un rendement correct pendant 15 à 20 ans vaut-il que nous sacrifions irrémédiablement notre patrimoine naturel et paysager ? Même si le projet prévoyait la remise en pristin état à l'échéance du permis d'exploiter, il est fort peu probable que les oiseaux migrateurs et autres espèces rares, perturbées pendant 30 ans, reprennent leurs habitudes sur ce plateau.

3. Compensations

Si malgré l'opposition des riverains à ce projet, ces éoliennes devaient quand même être installées, quels types de compensations pourraient être exigées par les communes pour réparer les dommages subis par les riverains, et/ou que pourraient-elles exiger en charges d'urbanisme au bénéfice des habitants les plus impactés, c'est-à-dire les Ragnicoles et les Strétois.

4. Etudes spécifiques

Je demande que soient plus particulièrement analysés :

- Les impacts sur le paysage par la production de photomontages depuis les monuments classés (beffroi, ferme de la Cour, ...), les points de vue remarquables, plusieurs points des périmètres d'intérêt paysager, le golf de Ragnies,...
- Les impacts sur mon cadre de vie par la production de photomontages depuis mon habitation,
- Les ombrages stroboscopiques perçus depuis mon habitation,

- La perception des niveaux sonores depuis mon habitation, eu égard à la distance, aux vents dominants, au relief, ... mais surtout à la présence du bois qui amplifie déjà certains bruits (quand des habitants de la rue de Thuin installent une piscine en été, on entend les cris d'enfants comme s'ils étaient nos voisins directs alors qu'ils sont distants de plus de 200 mètres),
- Les infra-sons et tout particulièrement ceux perçus depuis mon habitation,
- Les vibrations répercutées dans le sol et tout particulièrement celles perçues depuis mon habitation,
- La co-visibilité avec les autres parcs éoliens existants et projetés,
- L'impact sur les cheminements piétons présents sur le plateau et tout particulièrement ceux qui serviront aux passages des camions durant la phase chantier,

Ce courrier est adressé simultanément à l'Administration communale de Thuin, à l'Administration communale de Beaumont et au demandeur, Elawan.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

A handwritten signature in black ink is visible, partially obscured by a grey rectangular redaction box. The signature appears to be a stylized name, possibly 'Elawan'.

Ragnies, le 21/11/2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement réalise une étude médicale approfondie sur les incidences et conséquences des :

- a) Effets des ondes électromagnétiques
- b) Infrasons et perturbations sonores
- c) Flashs nocturnes
- d) Effets stroboscopique et kaléidoscope diurnes et nocturnes

sur :

- 1/ la personne épileptique
- 2/ le sommeil

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



le 24/11 2018.

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

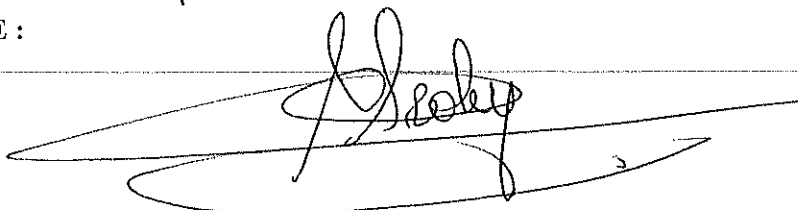
Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuisent à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :



B25

Ragnies, le 22 novembre 2018

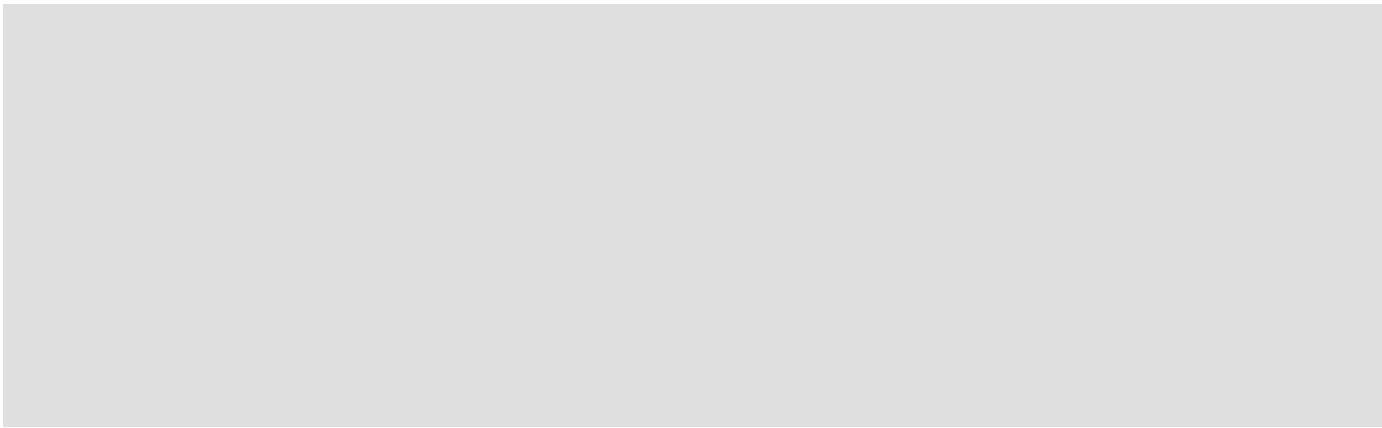
Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :



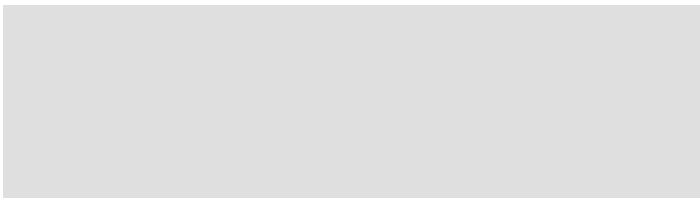
Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,

Nom+Prénom+adresse+signature



B5

Ragnies, le 22/11/2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

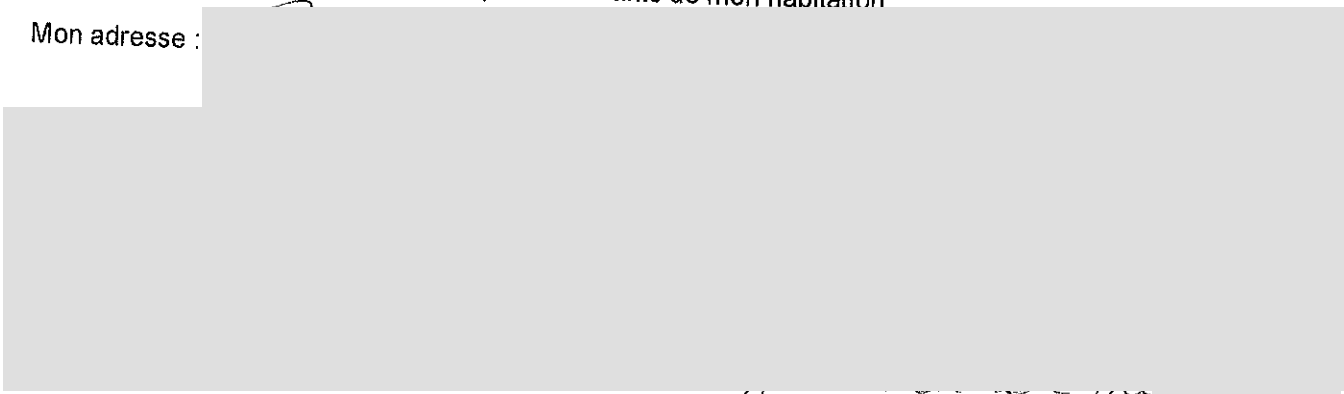
ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :

Mon adresse :



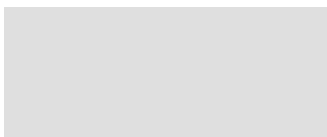
Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,

Nom+Prénom+adresse+signature



A handwritten signature in black ink.

* voir dévalorisation de l'habitat et perte de sa valeur à la vente.

Sujet : Eoliennes sur Ragnies.

De : Marc Tack <tackagri@gmail.com>

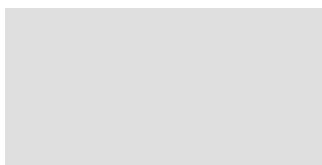
Date : 15/11/2018 12:44

Pour : secretariat@thuin.be

Copie à : contact@elawan.be

Nous avons assisté à la réunion du 13-11-2018. N'y participaient pas que des réfractaires au projet d'implantation d'éoliennes, car nous sommes de ceux qui sont "pour". Je fais remarquer que nous sommes agriculteurs, mais il n'y pas de projet sur nos terrains... Nous consommons TOUS de l'électricité, ne faisons donc pas les égoïstes et acceptons les désagréments des éoliennes. Du moins en attendant de trouver une alternative à la production d'électricité ou alors installons une centrale nucléaire, mais je ne suis pas certaine que les ragnicoles accepteront...

Bien à vous,



Strée, le 25 novembre 2018.



Madame, Monsieur,

Objet : demande de permis unique visant la construction et l'exploitation de 9 éoliennes, d'une puissance totale de 41 MW, implantées sur Ragnies (Thuin) et Strée (Beaumont) – Remarques suite à la RIP.

Nous vous écrivons suite à la Réunion d'Information Publique préalable qui s'est tenue le 13 novembre dernier à Thuillies.

A plusieurs reprises, l'absence de représentants de l'Administration communale de Thuin a été déplorée. Il semblerait qu'elle ait refusé de présider la séance comme le prévoit pourtant l'article D 29-6 du Livre 1^{er} du code de l'Environnement. Or, sur les 9 éoliennes projetées, trois se situent sur le territoire de la Commune de Beaumont. Pourquoi, dès lors, ne pas avoir sollicité la seconde commune concernée afin qu'elle assure cette obligation légale ? Est-il normal qu'aucun membre de l'administration communale ou du Collège de Beaumont n'ait assisté à cette réunion ?

Selon nous, la présence des administrations et des autorités concernées est indispensable :

- au minimum, pour prendre correctement connaissance du projet sur lequel les citoyens pourraient les interroger,
- également, pour vérifier que le procès-verbal est fidèle à la teneur des débats. A fortiori dans ce cas, puisqu'il est dressé par le demandeur alors qu'il devrait l'être par le conseiller en environnement ou un agent de la commune concernée.
- enfin, pour vérifier que les droits de leurs administrés sont respectés et leurs intérêts défendus.

Vu l'absence des communes impactées, le fait que la présidence n'ait pas été assurée par leurs administrations et que la rédaction du procès-verbal soit effectuée par le demandeur, force est de constater que cette réunion préalable ne s'est pas tenue dans les conditions prescrites par la législation. Nous estimons donc que cette étape de procédure n'est pas valide.

De plus, lors de la réunion publique, il a été demandé que le procès-verbal soit envoyé à tous les participants. Le médiateur a annoncé qu'il le serait endéans les 15 jours. Nous n'avons jusqu'à présent rien reçu !

Fourn. Yo Conseillère en Environnement de la ville de Thuin
à xulu et comipi le PV et a assisté à la RIP.

Néanmoins, vous trouverez ci-dessous quelques remarques auxquelles nous aimerions que l'auteur de l'étude d'incidences soit attentif et quelques demandes spécifiques auxquelles nous souhaiterions que son étude apporte des réponses :

1. Distance de sécurité

Lors de la réunion, le bureau d'études a précisé que la distance de sécurité vis-à-vis des habitations était de 4 x la hauteur de l'éolienne, soit 4 x 188 mètres = 752. Dans ce projet, il semble que cette distance ne soit pas systématiquement respectée.

2. Pertinence du projet

Plusieurs causes pourraient conduire au « bridage » des éoliennes :

- La présence d'une faune exceptionnelle, notamment des chauves-souris,
- Les excès probables de bruits au vu des conditions spécifiques d'implantation,
- L'incapacité des infrastructures existantes à « digérer » la quantité d'énergie produite par les éoliennes,
- La combinaison des nuisances de plusieurs parcs éoliens,
- ...

Quelle est la pertinence d'un tel projet sachant que les dégâts sur la qualité de nos paysages et sur la qualité de vie des riverains seront indéniables alors qu'on n'a pas la garantie qu'une fois installées, elles ne devront pas être bridées ! Quelle débauche d'énergie pour un résultat incertain ! Quand bien même le résultat espéré serait obtenu, un rendement correct pendant 15 à 20 ans vaut-il que nous sacrifions irrémédiablement notre patrimoine naturel et paysager ? Même si le projet prévoyait la remise en pristin état à l'échéance du permis d'exploiter, il est fort peu probable que les oiseaux migrateurs et autres espèces rares, perturbées pendant 30 ans, reprennent leurs habitudes sur ce plateau.

3. Compensations

Si malgré l'opposition des riverains à ce projet, ces éoliennes devaient quand même être installées, quels types de compensations pourraient être exigées par les communes pour réparer les dommages subis par les riverains, et/ou que pourraient-elles exiger en charges d'urbanisme au bénéfice des habitants les plus impactés, c'est-à-dire les Ragnicoles et les Strétois.

4. Etudes spécifiques

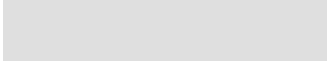
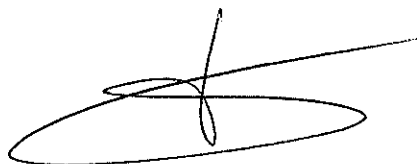
Nous demandons que soient plus particulièrement analysés :

- Les impacts sur le paysage par la production de photomontages depuis les monuments classés (beffroi, ferme de la Cour, ...), les points de vue remarquables, plusieurs points des périmètres d'intérêt paysager, le golf de Ragnies, ...

- Les impacts sur notre cadre de vie par la production de photomontages depuis notre habitation,
- Les ombrages stroboscopiques perçus depuis notre habitation,
- La perception des niveaux sonores depuis notre habitation, eu égard à la distance, aux vents dominants, au relief, ... mais surtout à la présence du bois qui amplifie déjà certains bruits (quand des habitants de la rue de Thuin installent une piscine en été, on entend les cris d'enfants comme s'ils étaient nos voisins directs alors qu'ils sont distants de plus de 200 mètres),
- Les infra-sons et tout particulièrement ceux perçus depuis notre habitation,
- Les vibrations répercutées dans le sol et tout particulièrement celles perçues depuis notre habitation,
- La co-visibilité avec les autres parcs éoliens existants et projetés,
- L'impact sur les cheminements piétons présents sur le plateau et tout particulièrement ceux qui serviront aux passages des camions durant la phase chantier,

Ce courrier est adressé simultanément à l'Administration communale de Thuin, à l'Administration communale de Beaumont et au demandeur, Elawan.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de toute notre considération.

le *ELAWAN*

2018.

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.
2. Un point de mesure du bruit soit fait depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :

Branchela

B21

Ragnies, le 21/11/2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :

[REDACTED]

[REDACTED]

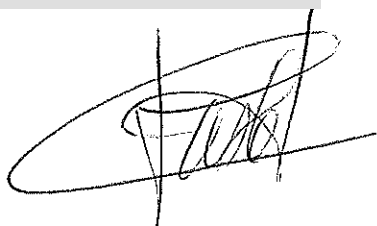
Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne et diurne.

Je souhaiterais que l'auteur de l'étude d'incidence réalise une simulation animée en vision nocturne avec flash et/ ou repère d'aviation (lampe rouge) allumée et fonctionnement de l'éolienne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,

[REDACTED]



, le 23/11/18

2018.

Administration Communale de Thuin
Service de l'urbanisme
Grand Rue, 36
6530 Thuin

Copie: ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a.
Mr François HENRIET
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 Loyers (NAMUR)

Concerne : Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société ELAWAN ENERGY WALLONIE s.a. d'implanter un parc éolien (9 éoliennes) d'une puissance de 41 MW sur les communes de Thuin et Beaumont aux emplacements localisés au sud-ouest de RAGNIES (THUIN/BEAUMONT) entre les villages de Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Le lundi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle de réception chez EMOTION EVENT (rue De Beaumont, 138 à 6536 THUILLIES/Thuin).

Objet : Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, je suis opposé(e) au projet d'implantation des éoliennes repris dans l'entête ci-dessus pour les raisons suivantes :

Le gigantisme de ces éoliennes, de 180 m de hauteur (la moitié de la Tour Eiffel), ne s'intègre absolument pas dans notre région au caractère rural, touristique et résidentiel. Ces éléments verticaux gigantesques ne peuvent que choquer dans cette plaine à vue longue, bordée de villages ruraux typiques et dégagée de tout élément industriel.

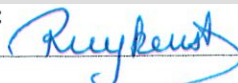

Le danger pour la santé des riverains. Les éoliennes sont bien trop près des habitations. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques,...).

J'aimerais donc que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.
2. Un point de mesure du bruit soit fait depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE :

Ragnies, le 20 novembre 2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

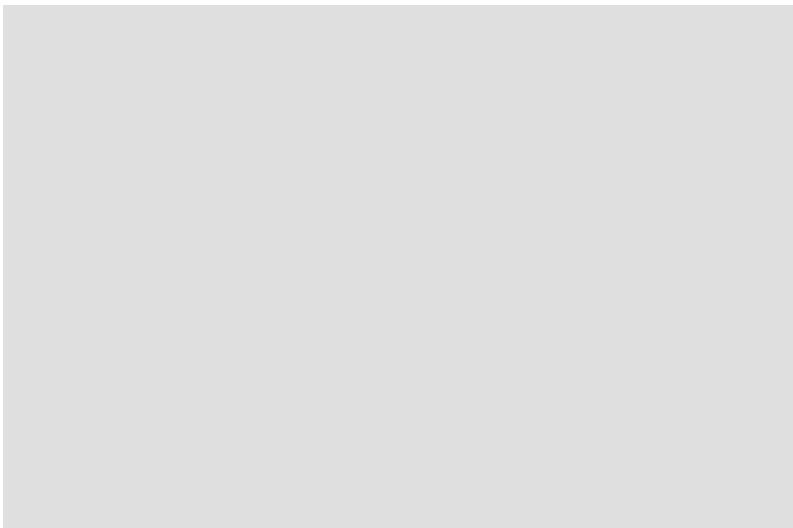


ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :



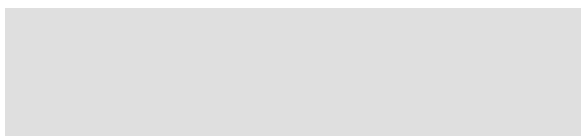
-Nous souhaitons que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

-Nous souhaitons également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

-Nous voulons également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise une simulation animée en vision nocturne, avec les flashes lumineux.

-Nous voulons que vous nous disiez quelles conséquences il y aurait sur nos problèmes de santé, en sachant que mon épouse souffre de polyarthrite, a 2 prothèses, souffre d'insomnie et a tendance à de l'hypertension, et pour ma part, je souffre d'hypertension et de tachycardie (preuves médicales possibles sur demande) avec les effets électromagnétiques, flashes lumineux placés au-dessus de vos éoliennes, les perturbations sonores et infrasons, effets stroboscopiques....

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Watt'.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gautier'.

Wauters Augusta, 5, rue de l'Escafène à 6532 Ragnies.
Conseiller communal

Ville de Thuin
Ragnies, le 20 novembre 2018

23 NOV. 2018

36, grand Rue
6530 THUIN

9805

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins et Conseillers.

1777 SA

Suite au projet d'un parc éolien pressenti à Ragnies, j'ai quelques préoccupations. Par le présent courrier (3 pages), je vous en fais part.

1* Nous sommes en milieu rural et une des principales richesses de la zone ce sont les terrains agricoles, terres riches s'il en est. Ce projet va réduire de plusieurs hectares les terres cultivables. Pouvons-nous nous en passer ? Moins de terres, moins de production... Suite à la réalisation de ce parc, la région garderai-elle son appellation à caractère rural ou non ? J'aimerais savoir.

2*. Ragnies : « un des Plus Beaux Villages de Wallonie » engendre des visites pédestres régulières qui font vivre nos fermes pédagogiques, bistrot et restaurants. La « Nuit romantique » organisée au solstice d'été amène au village plus de 800 personnes venues de partout. De Wallonie et d'ailleurs. Ragnies est bien un des fleurons du patrimoine touristique de Thuin.

2.1* Sa qualité paysagère et son attrait touristique souffriront de l'installation du parc en bordure du village (à 615m du village et + de 180m de hauteur).

Qu'on arrive à la découverte du village par le nord, le sud ou le sud-ouest, le parc éolien prévu encadre de trop près le village. Il détruira l'impact paysagé produit sur le visiteur puisqu'on l'aura tantôt en toile de fond (arrivée de Thuin par le nord) tantôt en avant plan (arrivée de Strée, Thuillies ou Leers et Fosteau par le sud ou le sud-ouest).

2.2* C'est à travers ce rideau d'éoliennes que le village serait alors découvert. Il perdrait tout son intérêt. Si on encourage ce projet, RAGNIES gardera-t-il son label de « Plus Beau Village de Wallonie » et « Plus Beau Village de la Terre » ???

Et à long terme conservera-t-il son attrait touristique ?

3* Si Ragnies devait perdre son label, il est important de réaliser que c'est :

Toute la publicité gratuite et l'aide financière offerte par l'asbl des PBVW qui sera perdue et avec elle sera perdue tout autant une fenêtre pour le tourisme de notre entité. L'asbl prend en effet en charge la publicité de tous nos événements ragnicoles et notamment : sur le site des PBVW ; sur le site international des PBV de la Terre ; sur Vivacité ; par affiches ; calicots/bâches publicitaires ; folders toute-boîte ; articles de presse ; et par l'action sociale du journal/lien entre les habitants des 30 villages labellisés,....

4* Ragnies compte au moins 2 ou 3 bâtiments classés : La Cure et l'Eglise, et la Ferme de la Cour qui devrait l'être à mes yeux. Alors que toute autorisation de travaux de restauration ou de construction par un particulier ou une entreprise est liée à l'avis du service des « Monuments et sites », que pense ce service du projet éolien ??? Ont-ils été ou seront-ils interrogés ? J'aimerais connaître leur position.

5* Si le projet abouti, **nos propriétés se verront dévalorisées** car il est peu probable que nous gardions le label de « PBVW » (voir les critères requis).

Or **les exigences et autorisations reçues pour nos travaux ou constructions représentent un coût**. Elles sont exigées en corrélation avec ce label de « village classé ». **Les Ragnicoles souhaitent garder cette appellation qui préserve la valeur foncière de leurs biens**.

6* **Le projet sera-t-il soumis à la CCATM ?** L'avis de cette commission me paraît tout autant indispensable. Cette commission regroupe en effet des personnes (architectes, ingénieurs,...) habilités à donner un avis pertinent sur ce dossier.

7* Pour rappel, **un projet de piste d'atterrissage pour hélicoptère a été refusé** en son temps parce qu'il se situait trop près de l'aéroport de Gosselies et dans **la trajectoire de couloirs aériens**. La hauteur prévue des éoliennes (180 m) devrait tout autant perturber **la courbe ascendante du décollage et la courbe descendante d'atterrissage** des avions (à 17 Kms à vol d'oiseaux), sans compter les **ondes émises qui pourraient perturber les outils de mesure de navigation?!?** A vérifier.

8* **La destruction du biotope** n'est pas sans m'interpeller. Depuis quelques années, nous constatons la réapparition de plusieurs espèces de rapaces qui viennent nicher dans cette zone tranquille de Ragnies (nid dans l'arbre situé à l'angle de la rue de l'Escafène et des Catiats ; bois des agaises ; fond de la rue du tambourin, rue du chêne,...). Nous bénéficions aussi du passage migratoire des oies, des cigognes et des chardonnerets, qui viennent se reposer justement sur la zone présumée. Pas de photos/témoins. Désolés, nous n'avions pas prévu.... **Une étude de l'incidence du projet sur la protection d'espèces en voie de disparition et sur le trajet de migration des espèces citées** devrait être menée par des experts en la matière car je suis convaincue que ces chouettes, rapaces et oiseaux qui trouvent refuge chez nous pourraient bien être perturbés par la seule présence des éoliennes (mouvement et bruit engendré) et par **les ultrasons émis**. **Contactez les eaux et forêts** pour enquête et avis me semble indispensable.

9* **L'impact sur la santé des humains** est aussi à prendre en considération. Pas de statistiques ni d'étude en la matière, mais **les témoignages sont nombreux sur l'incidence des éoliennes trop proches des habitations**. Notamment sur la santé des personnes plus sensibles que sont **les enfants et les aînés** - trouble du sommeil pour tous et incidence sur le travail scolaire des enfants et des enseignants. Maux de tête ; crises plus fréquentes d'épilepsie pour ceux qui en souffrent ; appareils médicaux qui se dérèglent,... – si elles se vérifient, ces incidences toucheront les Ragnicoles de plein fouet, l'école en particulier et aussi les visiteurs qui pourraient souffrir de ces nuisances et désert nos infrastructures commerciales, oublier l'intérêt paysagé et la visite des sites classés du village. **Récolter ces témoignages** (avec avis médical à la clé bien sûr), me paraît très important.

10* Trop souvent **dans des cas similaires**, tout est bousculé pour une **production d'énergie verte pas exceptionnelle**. Il est important de demander au promoteur quel en est le bénéfice dans une situation existante comparable.

11* Et, si il y a excédent, **à qui profitera l'excédent d'énergie produite ?** Aux Ragnicoles ? A la RW ? A d'autres ?...Le promoteur doit répondre à cette question.

12* D'entrée de jeu, il me paraît indispensable de **rappeler au(x) propriétaires des lieux** (sur lesquels seraient installées les éoliennes), **leur responsabilité engagée dans ce projet**. Faire appel à leur

conscience et responsabilité de citoyen et certes, par la suite, leur laisser porter le poids de leurs actes et décisions.

Et pour terminer cette réflexion personnelle qui ne se veut pas exhaustive, je me permets de rappeler que :

1***Pour produire de l'énergie verte d'autres solutions existent.** Déjà le Collège et le Conseil communal a soutenu le projet de production de bioéthanol. Des bacs récolteurs ont été installés et invitent la population à participer à ce projet. Bravo et merci.

2***Sans impact sur le paysage de cette région de « Thudinie » reconnue depuis toujours comme région à caractères paysagés spécifiques et précieux, et pour préserver cette région, serait-il impensable de profiter de l'énergie produite par nos cours d'eau en installant des turbines sur les déversoirs de la Sambre et de la Biesmelle ?**

2.1 **Pour faire face à la dépense, pourquoi ne pas créer une intercommunale qui concernerait Erquelines, Merbes, Lobbes et Thuin ?**

Certaines écluses sont éloignées de tout lieu d'habitation et ont, de ce fait, peu d'impact sur le paysage et aucune incidence sur le biotope et la santé.

J'espère que mon courrier aura retenu votre attention, et je vous prie d'agréer monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins et Conseillers, l'expression de mes meilleurs sentiments.




Uls

Cofin PAF le 23/11/2018

B11

Ragnies, le 19 novembre 2018

Administration communale de Thuin
Service Urbanisme
Grand-Rue 36
6530 THUIN

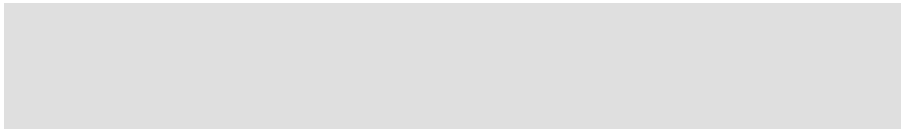
ELAWAN ENERGY WALLONIE SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers

Objet : courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 13 novembre 2018 concernant le parc éolien pressenti pour RAGNIES – société ELAWAN ENERGY WALLONIE.

Madame, Monsieur,

Je souhaite que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue un photomontage depuis les points suivants de mon habitation :

Mon adresse :



Point 1 : chambre arrière au premier étage du bâtiment.

Point 2 : porte du garage situé dans le jardin à l'arrière de la même habitation

Point 3 : façade avant, limite de l'axe routier.

Je souhaite que tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure.

Je souhaiterais également que l'auteur de l'étude d'incidence réalise ces photomontages en vision nocturne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



M. Auctes